

Montagne de Reims

L'Atlas de la biodiversité communale



Illustration : Aleksandra Delcourt

TABLE DES MATIERES

TABLE DES FIGURES	3
TABLES DES TABLEAUX.....	3
PARTIE 1 – PRESENTATION DE LA COMMUNE	4
A. CONTEXTE GENERAL	4
1. <i>Réseau hydrographique et zones humides</i>	<i>4</i>
2. <i>Perception paysagère de l'occupation du sol.....</i>	<i>5</i>
3. <i>Initiatives locales</i>	<i>5</i>
B. PERIMETRES D'INVENTAIRES ET DE PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL EXISTANT.....	5
1. ZNIEFF.....	7
2. Natura 2000.....	8
3. Trame verte et bleue.....	8
C. ÉTUDES SCIENTIFIQUES.....	8
PARTIE 2 – POURQUOI REALISER UN ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE.....	10
D. QU'EST-CE QUE LA BIODIVERSITE ?	10
1. <i>Définition de la biodiversité.....</i>	<i>10</i>
2. <i>Quels liens avec les habitants ?</i>	<i>10</i>
3. <i>État de la biodiversité actuelle.....</i>	<i>11</i>
4. <i>Notion de patrimonialité</i>	<i>12</i>
E. UN ABC, MAIS QU'EST-CE-QUE C'EST ?.....	13
1. <i>Origine</i>	<i>13</i>
2. <i>Les ABC du Parc de la Montagne de Reims.....</i>	<i>14</i>
F. UN ABC, MAIS POUR QUOI FAIRE ?	19
1. <i>Engagement des communes.....</i>	<i>19</i>
2. <i>Mobilisation des habitants</i>	<i>19</i>
3. <i>Adapter l'usage du territoire.....</i>	<i>20</i>
PARTIE 3 – LES RESULTATS DE L'ABC	21
G. CONNAISSANCE DE LA FAUNE ET DE LA FLORE	21
1. <i>État des lieux.....</i>	<i>21</i>
2. <i>Bilan évolutif suite à l'ABC.....</i>	<i>21</i>
3. <i>Zoom sur les espèces patrimoniales</i>	<i>23</i>
4. <i>Zoom sur les espèces exotiques envahissantes</i>	<i>25</i>
H. HABITATS ET ENJEUX ASSOCIES	27
1. <i>Les milieux boisés.....</i>	<i>29</i>
2. <i>Les milieux ouverts et semi-ouverts.....</i>	<i>31</i>
3. <i>Les milieux aquatiques et zones humides</i>	<i>32</i>
4. <i>Les milieux artificialisés</i>	<i>34</i>
I. SYNTHESE DES ENJEUX.....	35
1. <i>Zoom sur les plantes patrimoniales</i>	<i>35</i>
2. <i>Enjeux identifiés lors de l'ABC</i>	<i>37</i>
PARTIE 4 – PLAN D'ACTIONS	38
J. PROJETS DEJA REALISES.....	38
1. <i>Favoriser la nature au sein du village</i>	<i>38</i>
2. <i>Lutte contre la pollution lumineuse</i>	<i>38</i>
K. PROJETS ENVISAGES PAR LA COMMUNE DANS LES PROCHAINES ANNEES	39

1.	<i>Renforcer la biodiversité locale</i>	39
2.	<i>Favoriser la nature en ville</i>	40
L.	PROPOSITIONS D'AMENAGEMENT	40
1.	<i>Renforcement des corridors naturels</i>	40
	ANNEXES	42

TABLE DES FIGURES

FIGURE 1 : REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET DES ZONES HUMIDES SUR LA COMMUNE DE SAINT-IMOGES.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
FIGURE 2 : REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE DES PERIMETRES D'INVENTAIRES ET DE PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL ET MILIEUX NATURELS REMARQUABLES SUR LA COMMUNE DE SAINT-IMOGES.....	6
FIGURE 3 : REPRESENTATION DES SERVICES NATURELLEMENT RENDUS PAR L'ENVIRONNEMENT.....	11
FIGURE 4 : COMMUNICATION AUTOUR DE L'ABC.....	18
FIGURE 5 : NOMBRE D'ESPECES VEGETALES CONNUES SUR LA COMMUNE DE SAINT-IMOGES.....	22
FIGURE 6 : NOMBRE D'ESPECES ANIMALES CONNUES DANS LES GROUPES SOUMIS A INVENTAIRES PROTOCOLES SUR LA COMMUNE DE SAINT-IMOGES.....	22
FIGURE 7 : NOMBRE D'ESPECES ANIMALES ISSUES DES OBSERVATIONS NON SOUMISES AUX PROTOCOLES DE SUIVIS DANS LE CADRE DE L'ABC SUR LA COMMUNE DE SAINT-IMOGES.....	23
FIGURE 8 : REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE DES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES SUR LA COMMUNE DE SAINT-IMOGES.....	26
FIGURE 9 : REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE DE L'OCCUPATION DU SOL SUR LA COMMUNE DE SAINT-IMOGES.....	28
FIGURE 10 : REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE DES ESPECES VEGETALES PATRIMONIALES DE LA COMMUNE DE SAINT-IMOGES.....	36
FIGURE 11 : REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE DES ENJEUX IDENTIFIES LORS DE L'ABC SUR LA COMMUNE DE SAINT-IMOGES.....	37
FIGURE 12 : REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE DE LA PROPOSITION D'ACTION A LA SUITE DE L'ABC SUR LA COMMUNE DE SAINT-IMOGES.....	41

TABLES DES TABLEAUX

TABEAU 1 : CLASSES DE RARETES UTILISEES PAR LE CBNBP.....	12
TABEAU 2 : CATEGORIES DE MENACE DEFINIES PAR L'UICN.....	13
TABEAU 3 : LES DEUX ETAPES DES INVENTAIRES AMPHIBIENS.....	15
TABEAU 4 : ESPECES IDENTIFIEES DE FEVRIER A MAI, A PARTIR DE LEURS CHANTS, CRIS OU OBSERVEES AUX JUMELLES.....	15
TABEAU 5 : REPARTITION DES INVENTAIRES ODONATES, RHOPALOCERES ET ORTHOPTERES.....	16
TABEAU 6 : REPARTITION DES PERIODES D'INVENTAIRES SUR LES TROIS ANNEES DE L'ABC.....	21
TABEAU 7 : ESPECES DE PLANTES PATRIMONIALES ISSUES DE LA SYNTHESE DU CBNBP ET DES OBSERVATIONS DE L'ABC SUR LA COMMUNE DE SAINT-IMOGES.....	23
TABEAU 8 : ESPECES DE BRYOPHYTES PATRIMONIALES LISTEES GRACE A L'ABC SUR LA COMMUNE DE SAINT-IMOGES.....	24
TABEAU 9 : ESPECES ANIMALES PATRIMONIALES ISSUES DE LA SYNTHESE DE LA LPO ET DES OBSERVATIONS DE L'ABC SUR LA COMMUNE DE SAINT-IMOGES.....	24
TABEAU 10 : ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES PRESENTES SUR LA COMMUNE DE SAINT-IMOGES.....	27

PARTIE 1 – PRESENTATION DE LA COMMUNE

A. Contexte général

1. Réseau hydrographique et zones humides

La figure 1 illustre le réseau hydrographique et les zones humides sur le territoire de Saint-Imoges.



Figure 1 : Représentation cartographique du réseau hydrographique et des zones humides sur la commune de Saint-Imoges

La commune de Saint-Imoges est parcourue par divers cours d'eau : Ruisseau des Iselles, Noue des Crapauds, Fossé du Château de Vernay et Fossé du Bois du Gouffre. Au sein des boisements, plusieurs étangs de pêches privés ont été créés : Étang de Nanteuil, Étang du Petit Maupas, Étang de la Neuville et Grand Étang, auxquels viennent s'ajouter deux étangs communaux. Enfin, au niveau des prairies pâturées, de nombreuses mares sont maintenues ouvertes.

Ces différents éléments permettent l'expression de nombreuses zones humides sur le territoire de la commune. D'autres s'expriment au cœur du massif forestier, du fait de la nature du sol argileux et des écoulements.

2. Perception paysagère de l'occupation du sol

Saint-Imoges fait partie des trois communes forestières du Parc Naturel Régional, son territoire est occupé par plus de **80% de milieux forestiers**. Il s'agit d'un village clairière entouré de prairies pâturées ou fauchées ponctuées de mares servant d'abreuvoir pour le bétail.

3. Initiatives locales

La commune de Saint-Imoges a déjà initié différentes actions sur son territoire :

- Lutte contre la pollution lumineuse : extinction des éclairages publics entre 00h00 et 05h00, installation de luminaires avec baisse d'intensité programmée sur l'allée menant vers un boisement ;
- Renforcement de la biodiversité locale : plantation de haies composées d'essences indigènes, installation d'un hôtel à insectes, installation d'un refuge LPO ;
- Application des principes de gestion différenciée : désherbage mécanique.

B. Périmètres d'inventaires et de protection du patrimoine naturel existant

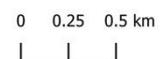
La carte ci-dessous (Cf. Figure 2) présente les périmètres d'inventaires et de protection du patrimoine naturel et milieux naturels remarquables sur la commune de Saint-Imoges.

Périmètres d'inventaires et de protection du patrimoine naturel et milieux naturels remarquables de la commune de Saint-Imoges



Légende

- Fossé
- Mare
- ★ Pelouse sèche
- Site Natura 2000 n°67 "Massif forestier de la Montagne de Reims (versant sud) et étangs associés"
- ZNIEFF de type 2 "Massif forestier de la Montagne de Reims (versant sud) et étangs associés"
- ZNIEFF de type 2 "Vallée de l'Ardre et de ses affluents entre Saint-Imoges et Fismes"
- ZNIEFF de type 1
- 1 Etangs de Saint-Imoges et de Nanteuil
- 2 Etang du Petit Maupas à Saint-Imoges



Sources : BD ORTHO © IGN Paris 2019, © DIREN CA 2014, © DIREN CA-PNRMR 2011, © PNRMR 2015
Réalisation : Parc naturel régional de la Montagne de Reims, mai 2022.

Figure 2 : Représentation cartographique des périmètres d'inventaires et de protection du patrimoine naturel et milieux naturels remarquables sur la commune de Saint-Imoges

1. ZNIEFF

Définition

Les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) correspondent à des secteurs de plus grand intérêt écologique abritant une biodiversité patrimoniale. Elles sont le fruit d'inventaires réalisés sur le territoire national ayant pour objectif d'identifier et de décrire, sur l'ensemble du territoire national, des secteurs de plus grand intérêt écologique. Elles constituent un outil d'aide à la décision pour les collectivités et les porteurs de projet. En effet, cet inventaire permet de faire connaître ces zones remarquables, elles pourront ainsi être valorisées et préservées au sein des projets de territoire (protection de l'espace, aménagement du territoire).

On retrouve les deux types de ZNIEFF sur le territoire de Saint-Imoges :

- **2 ZNIEFF de type I** : « espaces homogènes écologiquement, définis par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou d'habitats rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel régional. Ce sont les zones les plus remarquables du territoire » (Source : INPN) ;
 - Étangs de Saint-Imoges et de Nanteuil
Elle inclut les deux étangs qui résultent du barrage d'une petite dépression, au sein desquels une végétation riveraine très diversifiée se développe, dont plusieurs espèces patrimoniales telles que le Rubanier nain ou encore la Grande douve. Ces plans d'eau sont entourés par un boisement de chênes et de bouleaux ainsi que par une zone de prairie humide.
 - Étang du Petit Maupas à Saint-Imoges
Alimenté par la nappe d'eau des argiles à meulière, cet étang est fortement dépendant de la pluviométrie, ce qui induit de fortes variations du niveau d'eau. Différentes ceintures de végétation peuvent ainsi s'exprimer, allant des espèces flottantes jusqu'aux espèces des berges, avec un cortège d'espèces patrimoniales. De même, au niveau des vases exondés, avec notamment le Scirpe de Sologne, inscrit à la liste rouge régionale.
- **2 ZNIEFF de type II** : « espace qui intègre des ensembles naturels fonctionnels et paysagers, possédant une cohésion élevée et plus riche que les milieux alentours » (Source : INPN) ;
 - Massif forestier de la Montagne de Reims (versant sud) et étangs associés
La richesse de son sous-sol et la diversité de sa topographie permet d'y trouver une grande variété de milieux naturels. Les boisements peuvent y être acidiphiles (landes et marais), marécageux ou thermophiles (dont ourlet et pelouses sèches). En périphérie du massif on retrouvera des étangs et des mares. On retrouve également des zones de cultures et des prairies.
 - Vallée de l'Ardre et de ses affluents entre Saint-Imoges et Fismes
Ce périmètre est constitué d'un ensemble bois humides, prairies, cultures et groupements de hautes herbes. Au niveau des coteaux, il est également possible de trouver des pelouses sèches et des bois de pente. Le réseau hydrographique est constitué par l'Ardre qui est alimentée de nombreux ruisseaux.

2. Natura 2000

Définition :

Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels identifiés pour leur richesse biologique, leur rareté et la fragilité des espèces qu'ils hébergent.

Cet outil européen a été mis en place pour limiter la perte de biodiversité et préserver les espèces et les habitats d'intérêt communautaire, considérés comme patrimoniaux et figurant dans la Directive « Habitats-Faune-Flore » de l'Union européenne.

Sur les 27 000 sites dénombrés en Europe, 1 760 sites terrestres le sont en France couvrant environ 15% du territoire national.

Un Document d'Objectif (DOCOB) est élaboré pour chaque site Natura 2000. Il définit les enjeux, les objectifs à atteindre et les mesures à mettre en place pour préserver la biodiversité et la qualité du milieu.

Très morcelé au travers de 17 communes du Parc naturel régional de la Montagne de Reims, le site Natura 2000 n°67 « Massif forestier de la Montagne de Reims (versant sud) et étangs associés » est principalement représenté par divers types de boisements : forêts acidiphiles, forêts riveraines, ou encore boisement thermophile, la présence de nombreux amphibiens et des zones de pelouses sèches. La présence d'étangs sur d'autres communes permet d'accueillir une plus grande biodiversité, avec notamment des plantes comme la Grande douve et des odonates patrimoniales telle que la Leucorrhine à gros thorax. Les amphibiens sont également bien présents, dont des espèces emblématiques et vulnérables : le Sonneur à ventre jaune et le Triton crêté. Au sein de ce site, une ancienne carrière est utilisée comme site d'hibernation pour de nombreuses espèces de chauves-souris.

3. Trame verte et bleue

Définition

La « Trame verte et bleue » est un réseau écologique dans lequel l'ensemble des liaisons entre les milieux naturels d'un territoire (forêts, prairies...) favorise les déplacements des animaux et des plantes. Une haie qui relie deux espaces boisés protège un animal de ses prédateurs lors de son déplacement et lui fournit de la nourriture. Connaître, préserver ou restaurer les réseaux écologiques, c'est préserver la biodiversité, le fonctionnement des écosystèmes et les services qu'ils rendent à l'homme (pollinisation, épuration de l'eau, lutte contre l'érosion...).

Dans le cadre de la réalisation des inventaires de l'ABC, une actualisation du diagnostic Trame verte et bleue du territoire a permis d'affiner l'identification des enjeux. Dans ce sens, il sera possible d'améliorer efficacement la connexion entre les milieux suite aux différentes propositions d'actions qui ont été faites.

C. Études scientifiques

Dans le cadre de l'amélioration des connaissances sur son territoire, en vue de préserver le patrimoine naturel, le Parc naturel régional de la Montagne de Reims (PNRMR) a réalisé plusieurs études. Quand le Parc n'est pas mentionné, il s'agit d'une étude émise par un partenaire extérieur réalisée au moins en partie sur le territoire du Parc naturel régional.

Sur la commune de Saint-Imoges, les études suivantes ont été menées ou sont en cours de réalisation :

- 2012 – Étude estivale des chauves-souris du Parc naturel régional de la Montagne de Reims - Conservatoire d'espaces naturels Champagne-Ardenne
- 2014 – « Étude des chauves-souris des sites Natura 2000 n°26 et n°67 du Parc naturel régional de la Montagne de Reims (Marne) » - Conservatoire d'espaces naturels Champagne-Ardenne
- 2014 – « Compte-rendu des prospections de *Leucorhina pectoralis* et *Leucorhina caudalis* sur le périmètre de la Montagne de Reims » - Association nature du Nogentais
- 2019 - Diagnostic de l'état écologique des lisières forestières du PNR de la Montagne de Reims – CERA Environnement
- 2022 – Identification de gîtes arboricoles à chauves-souris – LPO – PNRMR

PARTIE 2 – POURQUOI REALISER UN ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE

D. Qu'est-ce que la biodiversité ?

1. Définition de la biodiversité

Définie comme le tissu vivant de notre planète, la biodiversité correspond à l'ensemble des organismes vivants, des habitats et de leurs interactions. On peut la détailler sur trois niveaux pour mieux la comprendre.

Le premier niveau et le plus facile à identifier est celui de la diversité des habitats naturels. On pense évidemment aux forêts, aux prairies ou aux océans. Mais il ne faut pas oublier les petits espaces tels qu'une bande fleurie ou une petite mare en fond de jardin. La vie se développe partout et dépend fortement de la stabilité et du respect de ces éléments.

Le second niveau va donc concerner les différentes espèces qui vont coloniser ces milieux naturels. L'humain est un bon exemple car il a su coloniser la majorité des surfaces de la planète. Toutefois, on estime à 100 millions le nombre d'espèces dans le monde, réparties en trois grands règnes :

- Le **règne animal**, la faune : on peut y observer des extrêmes en termes de taille, allant d'organismes unicellulaires aux plus gros mammifères comme la Baleine bleue. Ces organismes occupent tout type de milieux et de conditions environnementales, des températures les plus extrêmes, aux eaux les plus acides.
Les espèces de ce règne sont rassemblées en groupes, dont les plus communs sont les oiseaux, les reptiles, les mammifères, les papillons de jour ou encore les amphibiens.
- Le **règne végétal**, la flore : ici encore, on peut aller d'un extrême à un autre, entre les mousses qui tapissent la forêt et les chênes centenaires qui la peuplent. Ici sont regroupés les arbres et arbustes, les plantes à fleurs terrestres ou aquatiques, les mousses et les fougères.
- La **fonge** : cas particulier de ces organismes qui ne sont ni des animaux ni des végétaux, les champignons ont un mode de vie particulier car ils puisent leurs ressources uniquement dans la matière en décomposition. Bolet, Amanite ou encore Morille, de nombreuses espèces ont une forme visible durant leur cycle mais certaines espèces restent dans la litière sous forme de filament ou se développent au niveau des racines comme la célèbre truffe.
Encore plus surprenant, certaines espèces développent une relation symbiotique avec une algue, c'est-à-dire que ces deux partenaires tirent un bénéfice à s'associer, pour former les lichens qui couvrent les arbres et les pierres un peu partout.

2. Quels liens avec les habitants ?

Tous ces organismes, animaux, végétaux, champignons qui interagissent au sein d'un même milieu naturel forment ce que l'on appelle un **écosystème** (Cf. Figure 3). En effet, chaque espèce va, directement ou indirectement, rendre un service à une autre, principalement pour ce qui est de l'accès à la nourriture. Mais il peut également s'agir de maintenir l'équilibre du milieu, notamment à une échelle microscopique avec les bactéries qui décomposent les éléments organiques dans les mares, ce qui évite leur comblement trop rapide à l'automne.

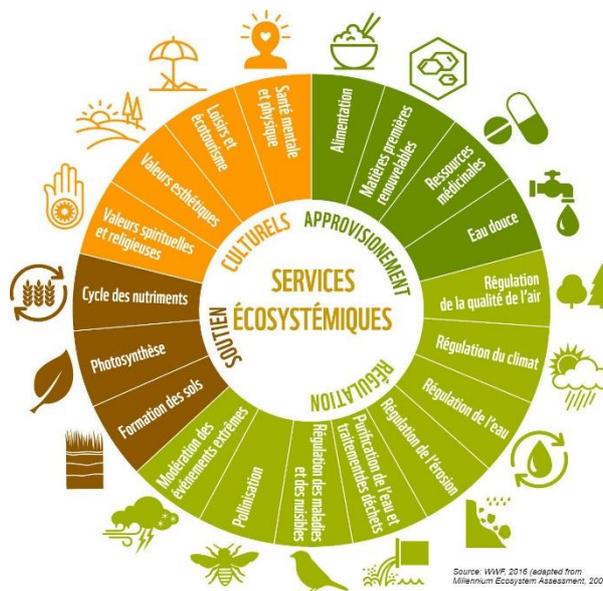
Sur un territoire comme celui d'un Parc naturel régional, ces organismes cohabitent régulièrement avec vous, habitants, qui êtes également inclus dans cet écosystème. Son équilibre est fragile et dépend

beaucoup des actions que vous pouvez mener sur les milieux naturels qui vous entourent. Votre qualité de vie et celles des organismes avec lesquels vous le partagez, en dépendent.

En effet, de nombreuses espèces rendent de grands services, que ce soit pour la limitation des inondations, dans la lutte contre les ravageurs ou dans la pollinisation des plantes à fleurs.

Assurer un bon équilibre au sein de l'écosystème passe par de petites actions, comme le maintien d'une diversité de plantes sauvages, la plantation de haies d'essences indigènes ou encore l'entretien de votre mare selon de bonnes pratiques. De l'Hirondelle de fenêtre qui se nourrit de moustiques, au Hérisson d'Europe qui limitera les limaces dans votre potager, en passant par les centaines d'espèces d'abeilles sauvages qui butinent sans relâche les pommiers, tout le monde y trouve son compte !

Figure 3 : Représentation des services naturellement rendus par l'environnement



3. État de la biodiversité actuelle

Depuis plusieurs décennies, la sonnette d'alarme est enclenchée sur l'érosion de la biodiversité mondiale. En cause, la surexploitation des ressources, l'artificialisation des sols, le braconnage et le trafic d'espèces ou encore la pollution qu'elle soit terrestre, atmosphérique ou aquatique.

En France, le premier constat s'est fait sur le fort déclin des oiseaux lors des Suivis temporels des oiseaux communs (STOC) à travers lesquels a été révélée une perte massive chez les espèces dites spécialistes.

Le bilan réalisé entre 1989 et 2019 est sans appel, malgré 32 espèces en expansion, **43 espèces ont vu leurs effectifs s'effondrer**, alors qu'il s'agit pour la plupart d'espèces considérées comme « communes » : le Chardonneret élégant ou l'Hirondelle de fenêtre.

En cause ? De grands bouleversements dans les pratiques humaines, qui leur étaient initialement favorables. Le passage à l'agriculture intensive nécessitant l'emploi de produits phytosanitaires et un arrachage des haies pour la création de grandes parcelles, réduit l'accès à la ressource alimentaire (graines ou insectes) et perturbe les nicheurs qui ne trouvent plus de zones adaptées.

Pour ce qui est des espèces dites anthropophiles, c'est-à-dire attachées aux constructions humaines que sont les bâtiments ou les ponts, la plus grande perturbation est la modernisation des pratiques. En

effet, les vieux bâtiments ne sont pas systématiquement rénovés avec les matériaux d'époque comme la pierre qui offre des zones propices aux espèces utilisant les cavités. Les oiseaux ne sont pas les seuls impactés car de nombreuses plantes se développent sur les pierres : les saxifrages, les sedums, la Cymbalaire des murs ou encore des fougères comme la Rue des murailles. C'est également le cas des menuiseries PVC qui ne sont pas adaptées aux nids d'Hirondelle de fenêtre, faits de boues, qui ne vont pas pouvoir adhérer à cette surface lisse. De plus, encore trop souvent, quand des travaux ont lieu ces nids sont détruits malgré une mesure nationale de protection de l'espèce incluant leur nid (loi du 10 juillet 1976, art. L411-1).

4. Notion de patrimonialité

Toutes les espèces présentes sur le territoire de la commune n'ont pas la même répartition ni le même statut de rareté. En effet, selon leur répartition, à l'échelle régionale voire nationale, du type de milieu dans lequel elles se développent ou encore selon les pressions qu'elles subissent, les espèces bénéficient d'un statut particulier.

Les plantes sont classées par « indice de rareté » (Cf. Tableau 1), selon leur fréquence à l'échelle de l'ex-région Champagne-Ardenne, découpée en 1171 mailles de 5km*5km :

Tableau 1: Classes de raretés utilisées par le CBNBP¹

Indice de rareté	Définition	Nombre de mailles dans lesquelles l'espèce est présente
RRR	Extrêmement rare	1 à 23
RR	Très rare	24 à 74
R	Rare	75 à 152
AR	Assez rare	153 à 264
AC	Assez commun	265 à 409
C	Commun	410 à 590
CC	Très commun	591 à 807
CCC	Extrêmement commun	808 à 1171

Au sein de tous les groupes taxonomiques : amphibiens, écrevisses, insectes, oiseaux, mammifères, plantes, poissons, et reptiles, des espèces sont inscrites sur une liste rouge spécifique. Ce document constitue un état des lieux du degré de menaces que subissent certaines espèces à l'échelle d'un territoire concerné (région, France, Europe, monde) et une mesure des risques de disparition encourus à plus ou moins long terme. Pour cela, un statut précis, établi par l'UICN², est attribué selon plusieurs critères d'évaluations tels que :

- La taille de population : est-elle en déclin ?
- La superficie de l'aire de répartition : est-elle réduite ?
- L'état de l'aire de répartition : est-elle fragmentée ?

En fonction des résultats, les espèces sont classées dans une catégorie précise parmi celles présentées ci-dessous (Cf. Tableau 2) :

¹CBNBP : Conservatoire botanique national du Bassin parisien

² UICN : Union internationale pour la conservation de la nature

Tableau 2 : Catégories de menaces définies par l'UICN

Catégorie	Symbole	Définition
Eteinte	RE	Espèces ayant disparu à l'échelle régionale mais subsistant ailleurs
En danger critique	CR	Espèces menacées de disparition selon un risque relativement élevé (VU), élevé (EN) ou très élevé (CR)
En danger	EN	
Vulnérable	VU	
Quasi menacée	NT	Espèces qui pourraient devenir menacées si des mesures spécifiques de conservation ne sont pas prises
Préoccupation mineure	LC	Espèces qui présentent un faible risque de disparition de la région considérée

Pour les espèces remplissant les critères les plus à risque, des mesures de protection forte sont mises en place, à l'échelle régionale voire nationale. L'article L411-1 du code de l'environnement prévoit un système de protection stricte des espèces de faune et de flore sauvages dont les listes sont fixées par arrêté ministériel. Pour les espèces concernées ainsi que pour certains habitats associés, sont interdits : la destruction, la capture, la perturbation intentionnelle ou le commerce, la dégradation ou encore l'altération.

Enfin, à l'échelle d'un territoire réduit comme c'est le cas pour le Parc naturel régional de la Montagne de Reims, des niveaux d'enjeux peuvent être établis selon ces différents éléments, auxquels s'ajoutent des données plus précises. Il peut notamment s'agir du nombre de communes du Parc sur lequel l'espèce est présente et/ou se reproduit, la dernière observation de l'espèce sur le territoire du Parc ou de la commune concernée.

Tous ces éléments combinés permettent donc d'établir un niveau de patrimonialité des espèces. Cela signifie qu'elles représentent un enjeu de conservation par :

- Leur niveau de rareté à l'échelle régionale et/ou nationale
- Leur statut de protection à l'échelle régionale et/ou nationale
- Leur niveau de menace à l'échelle régionale et/ou nationale
- Leur statut local à l'échelle du Parc naturel régional

En complément de ces différents critères, la LPO à travers la synthèse des données pour chaque commune, extraites de la base de données Faune Champagne-Ardenne, a établi un niveau d'enjeu pour chaque espèce. Celui-ci est défini selon plusieurs critères tels que : la responsabilité du territoire du Parc pour la conservation de l'espèce, le manque de connaissances à propos de cette espèce sur le territoire du Parc, la présence ou non d'habitat favorable pour accueillir l'espèce sur le territoire du Parc, etc. Ces derniers sont croisés avec les statuts de rareté et de menaces précédemment identifiés ainsi que les dernières informations extraites d'études comme le sont celles concernant les oiseaux dans le bilan du STOC 1989-2019, qui renseigne sur la tendance d'évolution de l'espèce sur le territoire national. On obtient alors trois niveaux d'enjeu : normal, assez fort et fort.

E. Un ABC, mais qu'est-ce que c'est ?

1. Origine

Afin de limiter au maximum cette érosion grandissante, le meilleur moyen est de protéger son patrimoine naturel. Pour cela, il est nécessaire de le connaître et d'identifier les enjeux propres à son territoire.

C'est ainsi que dans les années 1990, plusieurs communes du Parc naturel régional de Lorraine initient une étude approfondie de leur biodiversité et de ses menaces. L'objectif est de mettre en place une

sorte d'état zéro sur lequel se baser et mettre en place des actions de préservation, de restauration et de création de milieux favorables aux espèces, qu'elles soient communes ou rares.

La réussite de cette démarche et la volonté du tissu associatif national de pouvoir l'accompagner a permis la création du dispositif « Atlas de la biodiversité communale (ABC) ». Celui-ci a été porté initialement par le ministère de l'Écologie en 2010, puis a été confié à l'Agence française pour la biodiversité en 2017, devenue Office français pour la biodiversité récemment. (Source : *L'Atlas de la biodiversité communale – Pour connaître, partager et sauvegarder la biodiversité de son territoire*)

2. Les ABC du Parc de la Montagne de Reims

La réalisation d'un Atlas de la biodiversité communale présente de nombreux avantages pour les collectivités et, à une échelle plus large, pour la mise en réseau des connaissances et la réalisation d'actions dans une optique de préservation de la biodiversité.

C'est pour cela que le Parc de la Montagne de Reims a répondu à l'appel à manifestation d'intérêt pour la réalisation d'Atlas de la biodiversité communale en 2018. Au total, 18 communes se portent volontaires pour réaliser ce projet, dont la Communauté de communes de la Grande vallée de la Marne. La candidature du Parc ayant été retenue, il a été possible de réaliser les ABC à partir de 2019, grâce à un financement pris en charge à 76% par l'Agence française pour la biodiversité, aujourd'hui Office français de la biodiversité, complété par le Parc à hauteur de 18% et une part d'autofinancement de 6% à destination des collectivités.

Une prestation du Conservatoire botanique national du Bassin parisien et de la Ligue de protection pour les oiseaux a eu pour objectif la rédaction, par chaque partenaire, d'une synthèse des données connues sur les 18 communes réalisant un ABC.

a. Acquisition de connaissances

Dans un premier temps, ce projet permet d'acquérir des connaissances nouvelles sur son territoire. En effet, la majorité des communes n'a pas conscience, faute de compétences, de la richesse faunistique et floristique que recèle son territoire. Et bien souvent, une fois cette connaissance acquise, il est alors plus facile de mettre en place des actions concrètes, surtout que bien souvent, la volonté d'agir en faveur de la biodiversité est déjà présente dans les orientations et les projets. L'objectif n'étant pas de rechercher uniquement des espèces dites « rares » mais d'avoir une vision d'ensemble de toutes espèces présentes, même celles qui sont les plus communes. Ce sont précisément ces espèces communes, constituant la « nature ordinaire », qui forment le socle de la biodiversité. Celles-ci apportent de la ressource alimentaire au cœur des réseaux d'interactions et permettent la stabilité d'espèces moins fréquentes et plus sensibles. Plus il y a de diversité et plus les milieux naturels sont stables et plus nous, humains, avons la possibilité d'évoluer dans un environnement sain et plein de richesse.



Dans le cadre de l'Atlas de la biodiversité communale réalisé par le Parc, il a été décidé de cibler des groupes d'espèces classiquement suivis dans les études, afin de faciliter la réalisation des inventaires de terrain par la technicienne en charge du projet. Il s'agit ici pour la faune, des **amphibiens** (crapauds, grenouilles, tritons et la Salamandre tachetée), **odonates** (demoiselles et libellules), **oiseaux**, **orthoptères** (criquets, grillons, sauterelles), **reptiles** (lézards et serpents), **rhopalocères** (papillons de jour) et pour la flore des **fougères**, **prêles**, **herbacées**, **graminées**, **laïches**, **arbres** et **arbustes**, **bryophytes** (mousses).

En ce qui concerne le suivi de la faune, une demande d'autorisation de capture a été faite auprès de la DDT. En effet, la présence d'espèces protégées, à l'échelle régionale et/ou nationale, requiert une dérogation autorisant la capture et la manipulation dans le cadre d'une étude spécifique.

Afin de répertorier les espèces au sein de ces différents groupes, des protocoles spécifiques ont été utilisés. L'utilisation d'une méthodologie nationale, permet une répétabilité et une cohérence dans l'acquisition des données. Il est ainsi possible de comparer les sites étudiés entre collectivités mais également dans le temps :

- **Les amphibiens** : crapauds, grenouilles, tritons et Salamandre tachetée



Le Parc a choisi de s'inspirer du protocole national de suivi des amphibiens de France POPAmphibien « Tritons » afin d'optimiser les chances d'observation des différentes espèces de tritons présentes sur le territoire.

Pour ce faire, il a été décidé d'utiliser des nasses « Ortmann », c'est-à-dire des seaux équipés de quatre entrées ne permettant pas aux animaux de ressortir avant leur ouverture, tout en permettant aux tritons adultes de remonter à la surface pour respirer. Ces dispositifs ont été mis en place au sein des mares et étangs pour une durée maximale de 12 heures.

Les inventaires ont eu lieu en deux étapes (Cf. Tableau 3) :

Tableau 3 : Les deux étapes des inventaires amphibiens

Mars	Avril - Mai
Premier passage pour noter la présence de pontes et de larves de Salamandre tachetée	Pose des amphi-captifs et point d'écoute pour les mâles chanteurs, à partir du coucher de soleil. Relève des seaux le lendemain matin

Dans le respect du protocole sanitaire, ayant pour objectif de limiter la maladie émergente provoquée par le champignon *Batrachochytrium dendrobatidis*, tout le matériel (seaux et bottes) a été systématiquement désinfecté entre chaque session de terrain.

- **Les oiseaux**

La méthode appliquée dans le cadre de l'ABC est celle qui est classiquement utilisée : les Indices ponctuels d'abondance (IPA). Celle-ci consiste en la réalisation de points d'écoutes sur les différents milieux naturels du territoire (prairies, vignes, boisements etc.) durant 10 minutes à partir du lever de soleil et jusqu'à midi. L'identification des espèces se fait essentiellement à l'oreille, avec reconnaissance des chants et des cris. Les espèces observées aux jumelles sont également notées. (Cf. Tableau 4)



Tableau 4 : Espèces identifiées de février à mai, à partir de leurs chants, cris ou observées aux jumelles

Février	Mars	Avril	Mai
Picidés : Pics et Torcol fourmilier	Picidés + autres oiseaux forestiers	Oiseaux de plaine	Oiseaux de plaine

- **Les reptiles** : lézards et serpents

Du fait du grand nombre de sites à prospector, il n'a pas été possible d'appliquer réellement un protocole national existant. Une méthode s'inspirant du Protocole de suivi des populations de reptiles de France, POPReptiles pour la réalisation d'inventaires simples, a été établie.



Le choix s'est porté sur l'utilisation de plaques épaisses en caoutchouc noir, utilisées par les lézards et serpents comme zone refuge et pour se réchauffer durant les premières heures du jour. Celles-ci ont été disposées dans des lieux fréquentés par les espèces ciblées, lisières, haies, prairies et pelouses sèches, durant l'hiver pour leur permettre de les utiliser dès leur sortie d'hibernation. Au moins un passage par mois, entre mars et septembre a été réalisé, couplé avec une recherche à vue aux alentours.



- **Les odonates** : demoiselles et libellules, **les rhopalocères** : papillons de jour et **les orthoptères** : criquets, grillons et sauterelles

Un protocole inspiré de la méthode du chronoventaire de l'Observatoire régional de la biodiversité a été établi. Les captures sont réalisées avec un filet à papillons pour les odonates et les rhopalocères, qui ont été attrapés en vol puis relâchés. Pour les orthoptères, un filet fauchoir a été utilisé, afin de faucher les hautes herbes et les branches basses des arbres.



La première phase d'inventaire dure 15 minutes (phase de capture) durant laquelle toutes les espèces contactées (observation directe et/ou capture au filet) sont listées. Une fois le temps écoulé, il y a 5 minutes de recherche complémentaire qui déterminera si la session est terminée ou si elle se poursuit. Si durant ces 5 minutes « recherche » aucune autre espèce que celles listées durant les 15 minutes « capture » n'est observée ou capturée, la session se termine. Si au moins une nouvelle espèce est observée, on ajoutera 5 minutes « capture » au terme des 5 minutes « recherche ». L'objectif est d'effectuer une session de capture d'au maximum 30 minutes.



Pour les inventaires en milieux ouverts type prairie, ce protocole est appliqué en réalisant un cheminement aléatoire sur le site.

Pour les inventaires réalisés dans les chemins forestiers, en lisière ou le long des cours d'eau, la méthode des transects est utilisée, en limitant les observations à 3 mètres de part et d'autre de l'observateur.

Ces différents inventaires se sont répartis de la manière suivante (Cf. Tableau 5) :

Tableau 5 : Répartition des inventaires odonates, rhopalocères et orthoptères

	Conditions météorologiques	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre
ODONATES	- minimum 17°C - absence de pluie		X	X	X		X
RHOPALOCÈRES	- vent faible ou nul - couverture nuageuse 75% max	X	X	X	X	X	X
ORTHOPTÈRES	- minimum 17°C - absence de pluie				X	X	

b. Identification des enjeux

Il existe différents niveaux d'enjeux à l'échelle d'une commune : (1) les habitats rares et menacés, (2) les milieux sensibles, (3) les corridors écologiques, et (4) les espèces patrimoniales. La rareté et la patrimonialité peuvent être identifiées à l'échelle régionale, nationale et plus rarement à l'échelle européenne.

- (1) Les habitats rares et menacés sont définis à l'échelle européenne, selon leur surface, leur fonctionnalité ainsi que les menaces qui pèsent sur eux, et sont inscrits à la « Directive Habitat Faune Flore »³. On parle alors « d'habitats d'intérêt communautaire », regroupés par grands types de milieux. *Nous pouvons prendre l'exemple des pelouses sèches qui sont des sites à orchidées remarquables qui accueillent également de nombreuses espèces de papillons de jour, et que l'on retrouve ponctuellement sur le territoire du Parc.*



Illustration 1 : Pelouse sèche, ©Valentine Plessy

- (2) Certains milieux sensibles bénéficient d'une protection juridique à l'échelle nationale. C'est le cas de toutes les zones humides, protégées par le Code de l'environnement depuis 1992, afin de maintenir leurs rôles de réservoir de biodiversité et de corridor écologique, de permettre le stockage du carbone et des eaux lors de fortes pluies. Elles sont définies comme étant « les terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».



Illustration 2 : Mare forestière, ©Valentine Plessy

Sur le territoire du Parc, on retrouvera notamment des réseaux de mares forestières ou prairiales, des boisements humides ou encore des prairies inondables au sein des vallées alluviales.

- (3) Les corridors écologiques correspondent à tous les éléments de paysages qui permettent le déplacement des espèces, afin de rejoindre leurs sites de nourrissage et de reproduction et ainsi faciliter les échanges génétiques ou les déplacements de populations. On en retrouve dans les différents habitats, qu'ils soient naturels ou anthropiques : haies, bosquets, loges de vigne, fossés, lisières forestières ou encore talus routiers et jardins privés.

Ces différents éléments, dans des conditions propices : *végétation bien développée et composée d'essences locales, maintien du bâti ancien ou encore absence de clôtures étanches*, sont essentiels pour maintenir la connexion avec les milieux adjacents.

Sur le territoire du Parc naturel régional, dans le cadre de la Trame verte et bleue, un appel à projet « Haies et vergers » permet d'accompagner les propriétaires, les écoles et les collectivités à renforcer ou créer des corridors et de développer des parcelles de fruitiers anciens qui peuvent accueillir une flore et une faune spécifique.



Illustration 3 : Paysage bocager, ©Valentine Plessy

³ Il s'agit d'une mesure européenne prise afin de promouvoir la protection et la gestion des espaces naturels à valeur patrimoniale que comportent ses États membres, dans le respect des exigences économiques, sociales et culturelles.

(4) Enfin, en ce qui concerne les espèces patrimoniales, considérées comme telles du fait de leur rareté ou encore des menaces qu'elles subissent et qui jouent un rôle dans la définition d'une ZNIEFF⁴ ou d'un site Natura 2000, des listes rouges servent de références. Que ce soit à l'échelle régionale ou nationale, les espèces sont évaluées selon leur présence sur le territoire concerné qui est alors découpé en mailles, au sein desquelles la présence de chaque espèce est notée. Plus une espèce occupe un nombre de mailles élevé plus elle est considérée comme « commune » mais plus ce nombre diminue, plus l'espèce va devenir « rare ». On retrouve

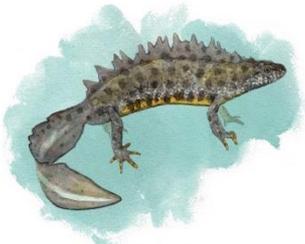


Illustration 4 : Triton crêté ©Valentine Plessy

alors sur ces listes rouges les espèces rares, classées selon des catégories de vulnérabilité allant d'espèces « à surveiller » pour celles dont on souhaite anticiper une détérioration locale, jusqu'à « en danger » pour celle dont le risque de disparition à court terme est engagé.

Sur le territoire du Parc, nous pouvons noter la présence du **Triton crêté**, considéré comme « vulnérable » à l'échelle régionale et protégé en France. Suite aux inventaires ABC, la **Violette élevée**, protégée à l'échelle nationale et considérée comme « en danger » sur les listes rouges régionale et nationale, a pu être découverte.

Ces différents niveaux d'enjeux pour la conservation des habitats et des espèces permettent de hiérarchiser les données acquises lors des inventaires, et d'identifier des actions à mener sur chaque commune.

c. Sensibilisation et animation

L'Atlas de la biodiversité communale n'a pas pour simple objectif l'acquisition de connaissances, et va au-delà en impliquant les habitants, élus et acteurs du territoire autour de la préservation de la biodiversité. C'est dans cette dynamique que différentes actions de sensibilisation et de

communication ont été mises en place via différents canaux (Cf. Figure 4) :



Figure 4 : Communication autour de l'ABC

- Page Facebook du Parc ;
- Site internet du Parc ;
- Revues communales ;
- Site et/ou page Facebook des communes concernées.

C'est le cas par exemple pour certaines espèces rares, qui font l'objet d'une recherche spécifique sur le territoire sous forme d'avis de recherche, afin de faire participer le grand public.

Via la page Facebook du Parc, des retours en images ont été réalisés pour vous permettre d'être au cœur de la réalisation des inventaires et d'impliquer au maximum le grand public.

En ce qui concerne les animations, les ABC ont été mis en avant durant plusieurs manifestations du territoire : Fête de la pomme, Grande traversée.

⁴ Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique

Un suivi participatif de la Chouette chevêche a été réalisé en 2020 dans le cadre du suivi organisé tous les 4 ans. Une trentaine de personnes se sont mobilisées pour effectuer les comptages sur les différentes communes, dont celles réalisant un ABC.

F. Un ABC, mais pour quoi faire ?

1. Engagement des communes

Le travail réalisé dans le cadre des ABC ne s'arrête pas ici avec la restitution de cette synthèse mais ne fait que commencer. En effet, une fois les données acquises et les enjeux identifiés, la collectivité peut devenir actrice dans la préservation de ce patrimoine naturel.

Pour ce faire, un plan d'actions est établi avec chacune des communes concernées afin de préserver les milieux naturels et les espèces et développer localement une dynamique en faveur de la biodiversité. Le Parc accompagne les communes afin d'adapter la gestion de certains milieux (pelouses sèches, mares, haies, talus etc.) dans le but de garantir un bon état écologique.

Selon les enjeux identifiés, de nombreux outils peuvent être utilisés :

Entretien des espaces verts communaux : si ce n'est pas déjà le cas, les communes sont accompagnées pour l'acquisition de la distinction « Commune nature » qui se fait notamment via la mise en place d'une gestion différenciée. Ce dispositif, mis en place par la Région Grand Est et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, vise à préserver et améliorer la qualité des eaux et accroître la biodiversité.

Nature en ville : en limitant l'entretien de certains espaces ou en réalisant des semis d'espèces locales ou des plantations de haies, d'arbres isolés voire de vergers, les centres bourgs peuvent devenir des zones d'accueil pour la biodiversité. La plantation et la création de bandes enherbées dans les plaines, permettent de reconnecter les milieux entre eux, ce qui améliore la Trame verte et bleue du territoire.

Enfin, un accompagnement peut également être mis en place sur la pollution lumineuse, dans le but de réduire au maximum l'impact de l'éclairage sur la faune et la flore, mais également sur la santé humaine. La mobilisation au travers de ces différents axes permet de déposer une candidature à la reconnaissance « Territoire engagé pour la nature », qui récompense les collectivités qui ont la volonté de placer la biodiversité au cœur de leurs politiques publiques.

2. Mobilisation des habitants

A leur niveau, les habitants des communes concernées par un ABC peuvent également agir en faveur de la biodiversité.

De nombreux outils sont à leur disposition afin de mener des actions de préservation et d'amélioration des connaissances.

La préservation peut passer par de petites actions :

- Réduire la fréquence de tonte de son jardin en laissant une bande de fond de parcelle en jachère ;
- Installer des nichoirs pour les oiseaux, notamment l'Hirondelle de fenêtre ;
- Semer de la jachère fleurie adaptée à son type de sol et composée d'espèces locales (marque Végétal locale) ;
- Inscrire son jardin ou son verger en « Refuge LPO ».

L'approfondissement des connaissances sur la biodiversité près de chez vous peut se faire à l'aide de suivis participatifs :

- Vigie nature ([ici](#)) : de nombreux observatoires et suivis permettent d'apprendre à identifier les oiseaux, les plantes, ou encore les insectes de façon ludique et progressive.
- Mission Hérisson ([ici](#)) : un suivi national du Hérisson d'Europe permet de mieux connaître sa répartition à l'échelle française via l'installation d'un tunnel à empreintes. Ce petit mammifère subit de nombreuses pressions : perte d'habitats, pesticides, collisions routières ou encore tondeuses robots.
- L'observatoire des Vers luisants ([ici](#)) : une enquête nationale qui cherche à comprendre pourquoi les insectes bioluminescents disparaissent depuis plusieurs décennies. Cette étude est couplée avec un état des lieux : utilisation de produits phytosanitaires, pollution lumineuse ou encore fragmentation des habitats.
- L'observatoire des sentinelles du climat ([ici](#)) : dispositif mis en place afin de suivre l'effet du changement climatique via l'observation d'espèces sentinelles dont les périodes d'activité (sortie d'hibernation, émergence, floraison) sont signalées par les bénévoles.

Tous ces dispositifs servent aux chercheurs à recueillir un maximum de données qui seront ensuite analysées et alimenteront les réflexions pour de futurs programmes d'actions. En intégrant des suivis participatifs, vous devenez acteurs dans la préservation de la biodiversité !

3. Adapter l'usage du territoire

Le territoire des communes est un espace vivant, sur lequel doivent cohabiter les espèces animales et végétales avec les constructions et les usages de l'Homme.

Pour faire en sorte que cette cohabitation soit durable et respectueuse, il est important que des points de vigilance soient identifiés dans les documents de références, notamment en urbanisme.

Le présent document pourra donc servir de base, avec le Porter à connaissance rédigé par le Parc naturel régional, pour les communes ayant pour projet de réviser leur document d'urbanisme, car il constitue la synthèse des données connues à ce jour. Il présente également un zonage des secteurs sensibles du fait des enjeux qui y sont identifiés (habitat, faune et/ou flore). Ces porters à connaissances préciseront leur traduction dans les documents d'aménagement.

Par ailleurs, depuis la réalisation d'une cartographie de sa Trame verte et bleue, afin d'améliorer la connectivité entre les habitats naturels de son territoire, le Parc a identifié de nombreux réservoirs de biodiversité (milieux riches en espèces) et des corridors (zones facilitant le déplacement des espèces) qui les connectent. Les nouvelles données acquises grâce aux inventaires ABC permettent de mettre à jour ces informations et de préciser certains enjeux, notamment sur des milieux sensibles tels que les pelouses sèches ou les mares. Les nombreuses prospections sur le terrain ont également permis d'identifier des secteurs qui pourraient être reconnectés via la plantation de haies ou la mise en place de bandes fleuries en sélectionnant des espèces locales. Un travail sur la reconnexion des milieux est en cours via l'appel à projet « Haies et vergers » et le travail de pré-identification sera un levier dans les années à venir.

En prenant conscience de la richesse avec laquelle nous partageons notre territoire, il est plus facile d'en adapter l'usage et de permettre à l'écosystème dans lequel nous évoluons, d'être le plus résilient face aux changements climatiques actuels.

PARTIE 3 – LES RESULTATS DE L'ABC

G. Connaissance de la faune et de la flore

1. État des lieux

Afin de connaître les données historiques de faune et de flore sur les 18 communes faisant l'objet d'un Atlas de la Biodiversité Communale, le Parc a sollicité deux structures pour produire des synthèses naturalistes.

Pour la flore, le Conservatoire botanique national du Bassin parisien a fourni un document regroupant : la localisation des inventaires réalisés, les espèces patrimoniales, les espèces exotiques envahissantes, les recommandations sur l'amélioration des connaissances et la conservation des espèces, et pour finir la liste complète des données connues depuis 1884 jusqu'en 2019.

Pour la faune, la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) a rédigé une synthèse grâce aux données présentes sur la base de données participative Faune Champagne-Ardenne. Ce portail est alimenté par les naturalistes amateurs et professionnels. Au total, 18 groupes d'espèces ont été concernés dont les plus représentés sont : les oiseaux, les papillons de jours, les papillons de nuit, les odonates, mammifères, les orthoptères, les chauves-souris, les amphibiens et les poissons. Les données concernées par cette synthèse s'étalent entre le milieu du 20^{ème} siècle jusqu'au 16 septembre 2019.

2. Bilan évolutif suite à l'ABC

Durant la réalisation de l'Atlas de la biodiversité communale, différents inventaires ont été menés à des périodes spécifiques, en appliquant les protocoles présentés dans la « Partie 2 – Pourquoi réaliser un Atlas de la biodiversité communale ? » à la page 10. Le tableau ci-dessous (Cf. *Tableau 6*) présente sommairement les périodes dédiées aux inventaires pour la flore (en vert) et pour la faune (en jaune) :

Tableau 6 : Répartition des périodes d'inventaires sur les trois années de l'ABC

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	
2019					Relevés botaniques					Prospection mares + pose des plaques reptiles			
2020	Prospection mares + pose des plaques à reptiles				Oiseaux + rhopalocères + odonates + orthoptères + reptiles								Pose des plaques à reptiles
					Relevés botaniques								
2021		Amphibiens + oiseaux + rhopalocères + odonates + reptiles + orthoptères										Inventaires bryophytes (CBNBP)	
				Relevés botaniques									
2022	Inventaires bryophytes (CBNBP)												

Lors des sessions de terrain, de nombreuses observations opportunistes de la faune ont été réalisées. Ces observations correspondent à des espèces appartenant à d'autres groupes (coléoptères, mammifères etc.) observées sur le terrain ou lors des trajets. *C'est le cas par exemple du Renard roux, souvent croisé en voiture tôt le matin lors des inventaires oiseaux ou la nuit pour les amphibiens.*

Au total, sur la commune de Saint-Imoges, ce sont 5 groupes d'espèces supplémentaires pour lesquels nous avons des données. Il s'agit ici des données issues de la synthèse de la LPO auxquelles viennent s'ajouter les observations opportunistes réalisées dans le cadre de l'ABC.

Les graphiques suivants (Cf. Figure 5 à 7) illustrent les résultats obtenus suite aux inventaires réalisés durant les trois années de l'Atlas de la biodiversité communale, auxquels ont été ajoutées les espèces issues des synthèses de la LPO et du Conservatoire botanique national du Bassin parisien.

Figure 5 : Nombre d'espèces végétales connues sur la commune de Saint-Imoges

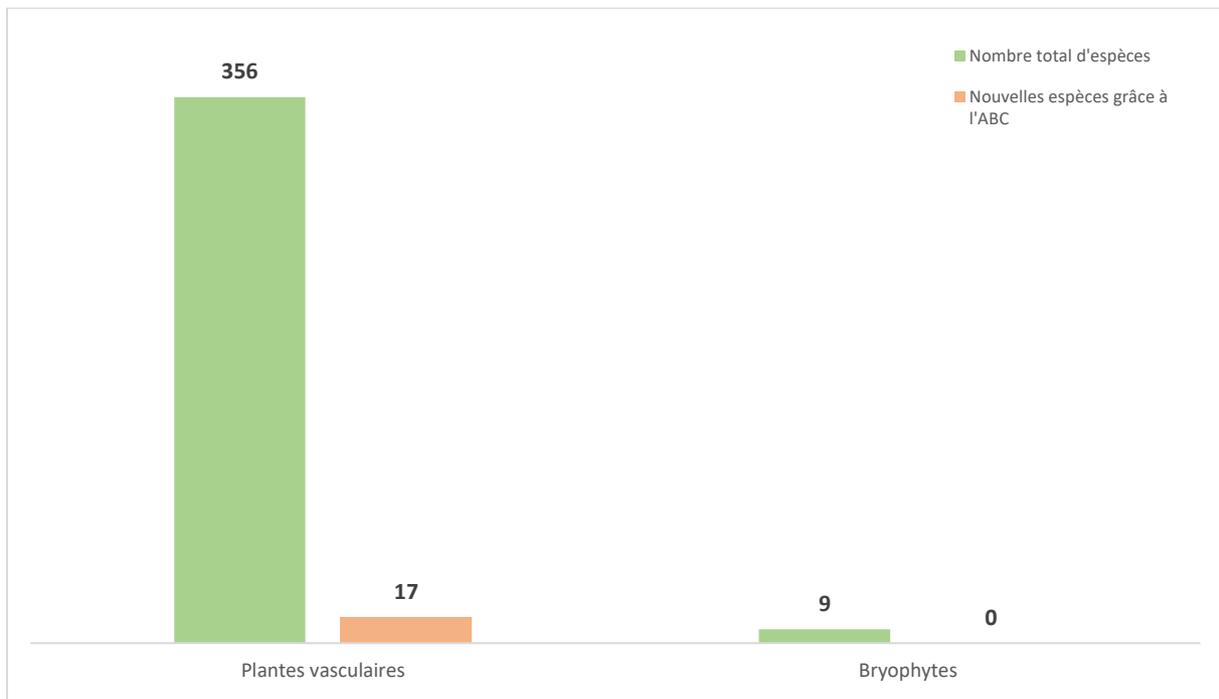


Figure 6 : Nombre d'espèces animales connues dans les groupes soumis à inventaires protocolés sur la commune de Saint-Imoges

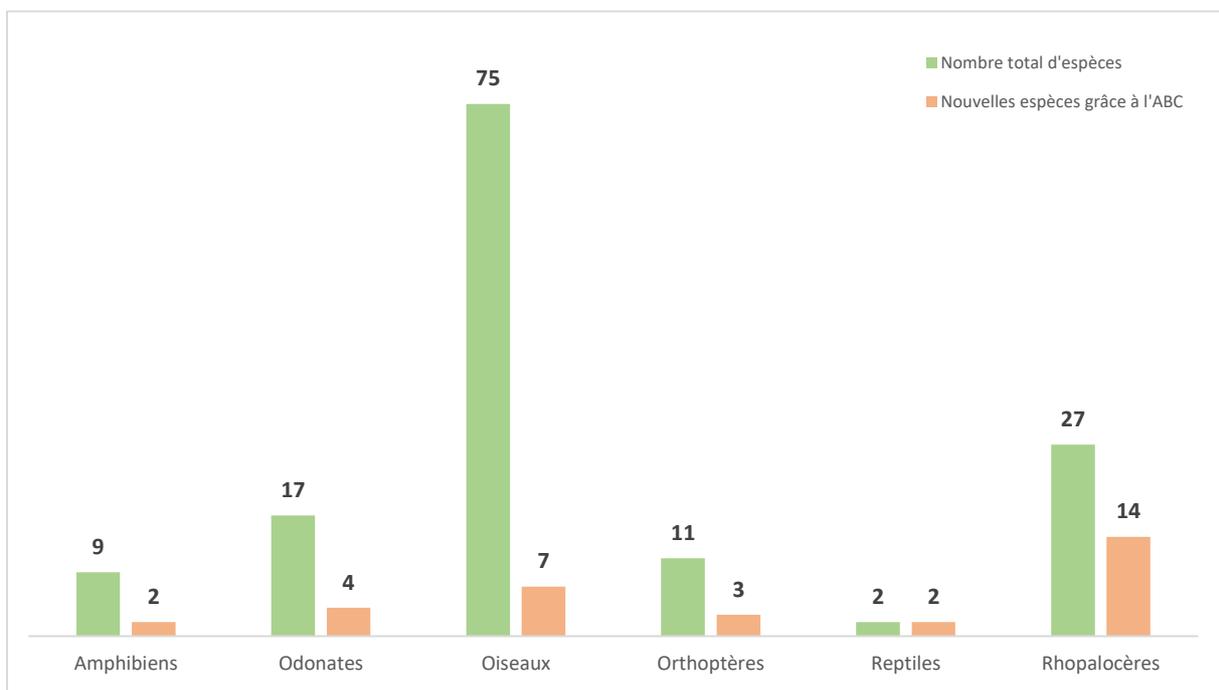
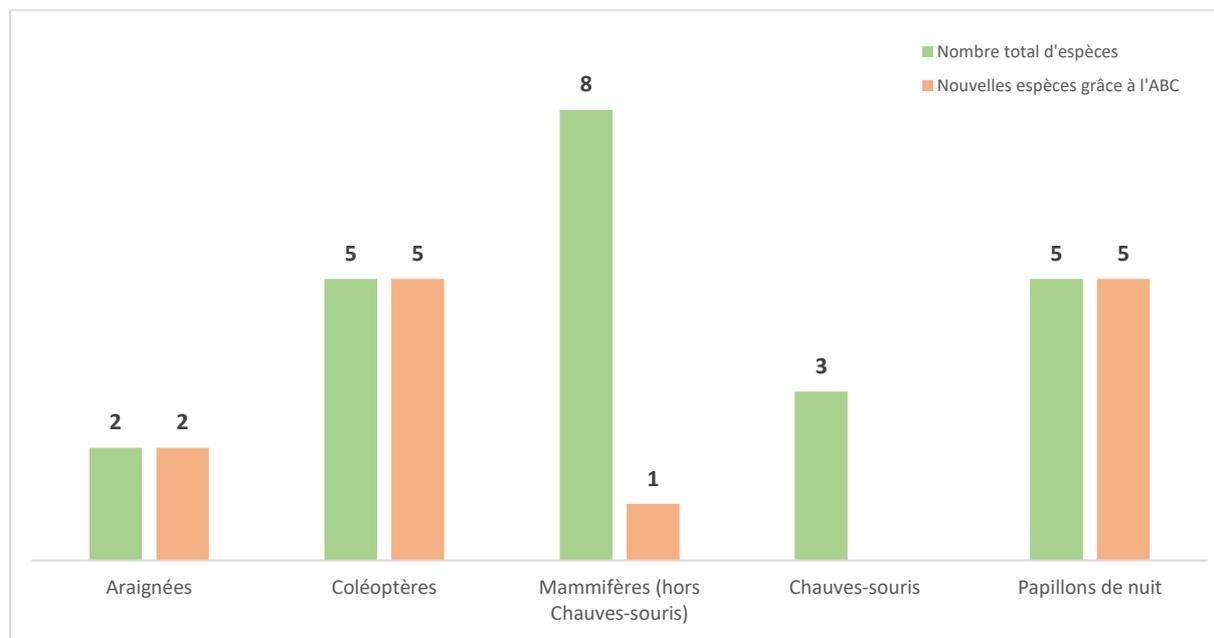


Figure 7 : Nombre d'espèces animales issues des observations non soumises aux protocoles de suivis dans le cadre de l'ABC sur la commune de Saint-Imoges



3. Zoom sur les espèces patrimoniales

Dans le cadre de la réalisation des synthèses de données concernant la flore, une liste des espèces patrimoniales a été dressée. Il s'agit d'espèces menacées et/ou à statut de protection national ou régional. Le tableau ci-dessous (Cf. Tableau 7) reprend la liste fournie par le CBNBP⁵ à laquelle ont été ajoutées les nouvelles espèces acquises grâce à l'ABC (surlignées en vert).

Les inventaires ont permis de confirmer la présence d'une espèce, anciennement connue sur la commune.

Rareté : statut de rareté à l'échelle de l'ancienne région Champagne-Ardenne ; *LRR* : catégorie de la Liste rouge régionale ; *PN* : protection nationale (X) ; *PR* : protection régionale (X) ; *Dernière observation CBNBP* : dernière année où l'espèce a été observée par le CBNBP ; *Observation ABC* : espèce observée durant les inventaires ABC (✓)

Tableau 7 : Espèces de plantes patrimoniales issues de la synthèse du CBNBP et des observations de l'ABC sur la commune de Saint-Imoges

Nom français	Nom latin	Rareté	LR	LRR	PN	PR	Dernière observation CBNBP	Observation ABC
Fumeterre à fleurs serrées	Fumaria densiflora DC., 1813	RRR	-	VU	-	-	2007	
Séneçon aquatique	Jacobaea aquatica (Hill) G.Gaertn., B.Mey. & Scherb., 1801	R	-	EN	-	-	1884	
Séneçon à feuilles de Barbarée	Jacobaea erratica (Bertol.) Fourr., 1868	RRR	-	VU	-	-	2015	✓
Potamot à feuilles aiguës	Potamogeton acutifolius Link, 1818	RRR	-	VU	-	-	1998	
Potamot à tige comprimée	Potamogeton compressus L., 1753	RRR	VU	VU	-	-	2006	
Potamot à feuilles obtuses	Potamogeton obtusifolius Mert. & W.D.J.Koch, 1823	RRR	-	VU	-	-	1998	
Petite pyrole	Pyrola minor L., 1753	RRR	-	CR	-	-	2010	
Grande douve	Ranunculus lingua L., 1753	RR	-	NT	X	-	1998	
Laiteron des marais	Sonchus palustris L., 1753	RR	-	NT	-	X	1997	
Rubanie nain	Sparganium natans L., 1753	RRR	-	EN	-	-	2006	
Stellaire des marais	Stellaria palustris Ehrh. ex Hoffm., 1791	RR	-	EN	-	-	2004	
Fougère des marais	Thelypteris palustris Schott, 1834	RR	-	NT	-	X	1998	

L'analyse des données transmises par CBNBP dans le cadre de la synthèse concerne également les bryophytes (mousses) et a permis de relever la présence d'une espèce très rare en Champagne-Ardenne et inscrite sur la liste rouge européenne au statut « préoccupation mineure » (Cf. Tableau 8).

Tableau 8 : Espèces de bryophytes patrimoniales listées grâce à l'ABC sur la commune de Saint-Imoges

Espèce	Nom latin	LR Europe	Rareté en Champagne-Ardenne
<i>Aulacomnium androgynum</i>	<i>Aulacomnium androgynum</i> (Hedw.) Schwägr., 1827	LC	RR

Pour la synthèse des données de la faune, la LPO a dressé une liste des espèces présentant un enjeu « assez fort » ou « fort » à l'échelle du territoire du Parc. Ce niveau est défini selon leur inscription ou leur statut sur la liste rouge régionale et/nationale spécifique, la fréquence de l'espèce sur le territoire du Parc ou encore la connaissance sur l'utilisation du territoire pour sa reproduction. Ces notions de patrimonialité sont développées dans la partie II A. 4. Le tableau ci-dessous (Cf. Tableau 9) reprend la liste des espèces connues présentant les enjeux les plus élevés sur la commune, auxquelles viennent s'ajouter les nouvelles données acquises grâce à l'ABC (surlignées en vert).

Au total, 15 espèces patrimoniales réparties dans 3 groupes ont été retrouvées lors de l'ABC et 6 nouvelles espèces patrimoniales ont été observées sur la commune.

LRR : inscription (X) ou catégorie de la Liste rouge régionale ; LR : catégorie de la Liste rouge nationale ; PN : espèce inscrite sur l'annexe II et/ou IV de la Directive Habitat Faune Flore et/ou Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ou Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection ; Dernière observation sur la commune : dernière année où l'espèce a été intégrée sur la base FCA ; ABC : espèce observée durant les inventaires ABC (✓), Nouveau : nouvelle espèce observée sur la commune durant les ABC (x).

Tableau 9 : Espèces animales patrimoniales issues de la synthèse de la LPO et des observations de l'ABC sur la commune de Saint-Imoges

Groupe	Nom français	Nom latin	Dernière observation sur la commune	Enjeu PNRMR	LRR	PN	ABC	Nouveau
AMPHIBIENS	Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i>	2013	Fort	V	X	✓	
	Triton crêté	<i>Triturus cristatus</i>	2019	Fort	V	X	✓	
	Triton ponctué (L. v. vulgaris)	<i>Lissotriton vulgaris vulgaris</i>	-	Assez fort	V	X	✓	X
CHAUVES-SOURIS	Murin de Brandt	<i>Myotis brandtii</i>	2014	Assez fort	-	X		
	Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	2014	Assez fort	-	X		
	Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	2014	Assez fort	AS	X		
MAMMIFERES	Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	2022	Assez fort	-	X		
	Putois d'Europe	<i>Mustela putorius</i>	2016	Assez fort	V	X		
ODONATES	Leste dryade	<i>Lestes dryas</i>	-	Fort	X		✓	X
OISEAUX	Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>	2014	Fort	-			
	Bécasse des bois	<i>Scolopax rusticola</i>	2013	Assez fort	-			
	Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	2017	Fort	-		✓	
	Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	2018	Fort	AP			
	Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	2014	Fort	-		✓	
	Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	2011	Assez fort	R			
	Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>	2010	Assez fort	AS		✓	
	Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	2012	Assez fort	AS			
	Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	2009	Assez fort	V			
	Fuligule milouin	<i>Aythya ferina</i>	2016	Assez fort	V			
	Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	2011	Assez fort	AP			

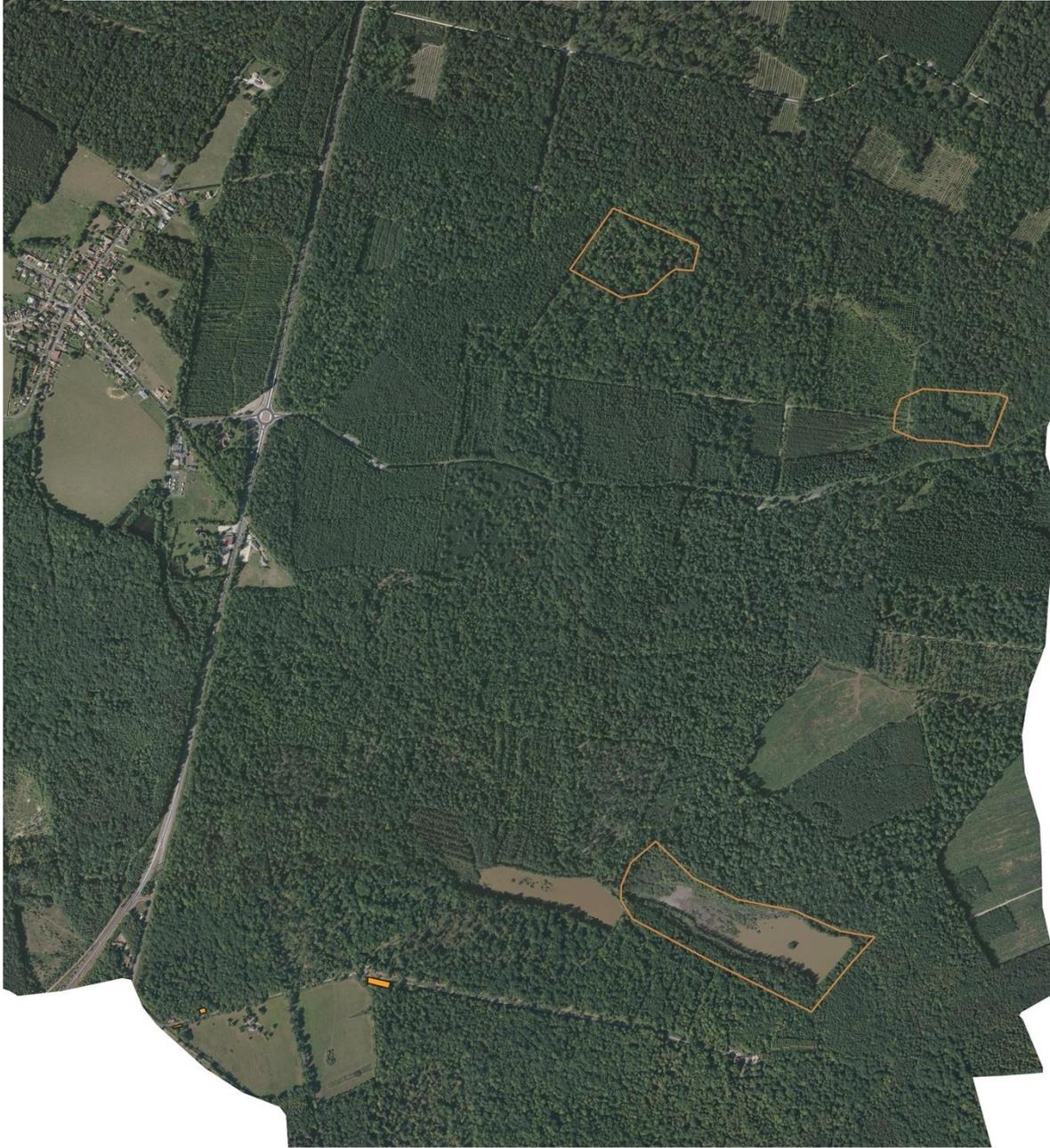
	Grimpereau des bois	<i>Certhia familiaris</i>	2019	Assez fort	R			
	Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	2012	Assez fort	AS			
	Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	2011	Assez fort	AS			
	Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	-	Assez fort	AS	✓		X
	Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	2012	Fort	-	✓		
	Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	2018	Assez fort	AS	✓		
	Mésange boréale	<i>Poecile montanus</i>	2014	Assez fort	-	✓		
	Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	2018	Fort	V			
	Pic cendré	<i>Picus canus</i>	2015	Fort	V			
	Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	2017	Fort	AS			
	Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	2017	Fort	AS	✓		
	Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	2017	Fort	-	✓		
	Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	2011	Fort	V	✓		
	Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	2017	Assez fort	-	✓		
	Pouillot siffleur	<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	2013	Fort	V			
	Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>	2019	Assez fort	-	✓		
	Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	2009	Fort	-			
	Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>	2010	Assez fort	R			
	Tarier pâtre	<i>Saxicola torquatus</i>	-	Assez fort	AS	✓		X
	Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	2011	Fort	AS			
	Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	2012	Fort	-	✓		
ORTHOPTÈRES	Conocéphale des roseaux	<i>Conocephalus dorsalis</i>	2011	Fort	X			
RHOPALOCÈRES	Damier de la Succise	<i>Euphydryas aurinia</i>	-	Assez fort	X	✓		X
	Hespérie échiquier (Echiquier)	<i>Carterocephalus palaemon</i>	2017	Assez fort	X	✓		

4. Zoom sur les espèces exotiques envahissantes

La présente carte (Cf. Figure 8) localise les espèces exotiques envahissantes sur la commune de Saint-Imoges.

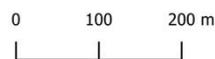


Localisation des espèces exotiques envahissantes sur la commune de Saint-Imoges



Légende

-  Sainfoin d'Espagne
-  Lentille d'eau minuscule



Sources : BD ORTHO®-©IGN Paris 2019, ©DIREN CA 2014, ©PNRM-R-CBNBP 2015, PNRMR 2022.
Réalisation : Parc naturel régional de la Montagne de Reims, juillet 2022.

Figure 8 : Représentation cartographique des espèces exotiques envahissantes sur la commune de Saint-Imoges (Données issues du CBNBP)

Introduites par l'Homme, de manière volontaire ou non, en dehors de leur aire de répartition d'origine, ces espèces animales et végétales (Cf. *Tableau 10*) peuvent poser des problèmes environnementaux et sanitaires plus ou moins importants. En effet, elles ont une forte capacité à se reproduire et à coloniser un nouvel espace, et entrent donc en compétition avec les espèces locales, dont certaines très sensibles à cette compétition. De plus, certaines espèces végétales vont même jusqu'à produire des molécules qui inhibent le développement des autres à leur périphérie. Chez les espèces animales, l'absence de prédateur naturel leur permet de coloniser rapidement de nouveaux territoires et induire une pression conséquente sur les espèces qu'elles consomment.

LR : catégorie de la Liste rouge nationale ; Dernière observation faite sur la commune ; Statut des espèces exotiques envahissantes (Cf. *Annexe 1*)

Tableau 10 : Espèces exotiques envahissantes présentes sur la commune de Saint-Imoges

Groupe	Nom français	Nom latin	Dernière observation sur la commune	Enjeu PNRMR
BRYOPHYTES	Orthodontium lineare	<i>Orthodontium lineare Schwägr., 1827</i>	2015	E2
PLANTES VASCULAIRES	Lentille d'eau minuscule	<i>Lemna minuta Kunth, 1816</i>	1998	A2
	Souchet vert sombre	<i>Scirpus atrovirens Willd., 1809</i>	2006	E2
	Lilas d'Espagne	<i>Galega officinalis L., 1753</i>	2022	A2
MAMMIFERES	Raton laveur	<i>Procyon lotor</i>	2022	-

H. Habitats et enjeux associés

La commune de Saint-Imoges fait partie des trois communes forestières du Parc naturel régional et son territoire est majoritairement recouvert par les boisements du plateau. Autour du centre bourg et en périphérie de celui-ci, on retrouve un réseau de prairies pâturées ainsi que plusieurs étangs.

Ces différents éléments relatifs à l'occupation du sol sur la commune sont illustrés dans la carte suivante (Cf. *Figure 9*) :

1. Les milieux boisés

Sur la commune de Saint-Imoges, il est possible d'observer différents types de boisements, spécifiques à leur exposition et à la nature du sol.

Sur le territoire du Parc naturel régional, un gros enjeu concernant les chauves-souris forestières a été identifié suite aux différentes études menées sur ce groupe d'espèces. Celles-ci utilisent une grande diversité d'arbres-gîtes favorisés par la présence de charpentières mortes ou de micro habitats spécifiques : une ancienne loge de pic, de l'écorce décollée, une fissure, un trou laissé par une branche tombée, etc. Très sensibles à la perte de gîtes et de ressources alimentaires, elles bénéficient d'un plan régional d'actions qui vise à suivre l'évolution des populations de chauves-souris, à mener des actions de protection ou encore à former les services de l'Etat et les collectivités territoriales.

Au sein des boisements de la commune de Saint-Imoges, plusieurs espèces de chauve-souris sont connues, toutes protégées à l'échelle nationale : le **Murin de Brandt**, le **Murin de Daubenton** et la **Pipistrelle commune**.

• Plateau forestier

Comme sur toutes les communes du Parc où ce plateau est présent, on retrouve un peuplement forestier riche, avec une diversité d'essences feuillues.

Plusieurs habitats forestiers se côtoient, selon la topographie. Sur les sols limono-sableux, se rencontre la hêtraie-chênaie acidiphile dominée par le Hêtre commun, le Chêne pédonculé ou le Chêne sessile, accompagnés d'autres espèces comme le Bouleau verruqueux, le houx ou encore la Raiponce noire. En condition plus hydromorphe, autrement dit un sol gorgé en eau, la chênaie pédonculée-boulaie se développe, caractérisée par la présence de la Molinie bleue et la Fougère aigle.

Au niveau de pentes moins marquées, apparaissent la hêtraie et la chênaie-charmaie neutrophile. Elles sont caractérisées par la présence de Chêne sessile, de Charme et de Hêtre commun, accompagnées par d'autres espèces telles que le Noisetier, l'Erable champêtre, le Lamier jaune ou encore la Laïche des bois.

Enfin, le long des ruisselets et autour des sources se rencontrent l'aulnaie-frênaie à Orme lisse et Orme champêtre, accompagnés par l'Iris faux-acoire et la Laïche espacée.

Zoom sur le vieux bois

La présence de vieux bois et de bois mort sur pied ou au sol est signe de bonne santé du milieu forestier, car ils abritent une importante biodiversité : 25% des espèces forestières dépendent du bois mort ou sénescent pour tout ou une partie de leur cycle biologique. Le développement de cet état se fait en trois étapes :

- 1/ installation des espèces cavicoles (espèces primaires comme les pics, secondaires comme les chouettes ou les chiroptères arboricoles) ;
- 2/ processus progressif de recyclage du bois mort par des organismes saproxyliques (insectes comme le Lucane cerf-volant et champignons spécialisés) ;
- 3/ action des décomposeurs qui vont incorporer, dans le sol, les particules ligneuses décomposées dans un processus d'humification. La présence de vieux bois au sein d'un boisement joue un rôle essentiel dans l'équilibre écologique des différents écosystèmes présents, jusqu'à assurer la bonne fertilité des sols.

➤ **Enjeux identifiés grâce à l'ABC :**

Stricte forestier, le **Pouillot siffleur** a besoin de futaies matures proposant un sous-bois aéré et une canopée assez dense, ce qui montre sa sensibilité à la structure et au type de gestion du boisement. Il est donc fortement favorisé par la présence de hêtraies voire de chênaies fermées présentant une structure de sous-bois favorable.

Emblèmes des forêts de feuillus présentant une dynamique allant jusqu'à la sénescence de certains arbres, les pics sont bien présents sur le plateau forestier. Sur la commune, on notera la présence de quatre espèces présentant un enjeu de préservation sur le territoire du Parc naturel régional. Le **Pic noir**, hôte typique des massifs de feuillus matures, fore sa loge préférentiellement dans un Hêtre commun, bien qu'il puisse utiliser d'autres essences telles que l'érable, le Merisier ou encore le Tilleul. Le **Pic mar**, quant à lui, occupe les vieilles parcelles de forêt à gros bois et présentant des chandelles. Ce dernier est favorisé par une gestion en taillis sous futaie et par la présence d'arbres, dont les chênes, de très gros diamètres.

Le **Pic épeichette** affectionne plutôt la présence de bois dépérissant ou morts, favorables pour lui permettre de forer sa loge. En effet, de par sa petite taille, il a besoin d'un bois tendre pour pouvoir le creuser facilement mais également pour trouver de la nourriture.

Une quatrième espèce plutôt présente dans le sud de la Champagne-Ardenne (Aube et Haute-Marne) a été observée en 2015 au sein de forêt domaniale : le **Pic cendré**.

Cette espèce possède des exigences écologiques bien spécifiques car elle fréquente les grands massifs forestiers de feuillus matures, (hêtre et chêne) dont les formations doivent être assez claires pour lui permettre d'accéder facilement au sol pour se nourrir de fourmis. Il fait partie des espèces fortement impactées par les changements de pratiques sylvicoles, passant du « taillis sous futaies » à la « futaie régulière » avec une disparition des peuplements les plus âgés. Il n'a pas été contacté durant l'ABC.

Le long des allées forestières, une grande diversité de plantes à fleurs se développe grâce à un ensoleillement plus marqué, avec notamment la **Raiponce en épis**, très rare en Champagne-Ardenne. Les inventaires de l'ABC ont permis de la découvrir sur la commune de Saint-Imoges et porte donc le nombre de commune du département de la Marne sur lesquelles elle est présente à 8.

Cette ressource florale est favorable à la présence de nombreuses espèces de rhopalocères dont l'**Hespérie échiquier**, espèce inscrite à la Liste rouge des espèces menacées de Champagne-Ardenne. Une autre espèce surprenante a pu être découverte lors des inventaires de l'ABC : le **Damier de la succise**. Bien qu'il fréquente préférentiellement les prairies à Succise des prés, sa plante hôte, il peut également utiliser les lisières et ourlets pour se déplacer entre les sites de reproduction. C'est une espèce protégée en France et qui fait partie de la liste du Plan national d'actions en faveur des papillons de jour.

En contexte plus humide, la **Mésange boréale** occupe volontiers les ripisylves de ruisseaux, les bordures de plans d'eau ou encore les parcelles forestières en régénération.

Observation exceptionnelle réalisée en 2019, le **Grimpereau des bois** semble être en expansion en Champagne-Ardenne, alors qu'il n'était connu qu'en moyenne montagne jusque dans les années 1970. Ce petit passereau est essentiellement forestier à l'inverse de son cousin le Grimpereau des jardins qui peut également s'installer en zones habitées. Il fréquente les milieux humides et frais mais également les milieux plus secs, du moment qu'il peut avoir accès à des arbres âgés et crevassés.

La **Salamandre tachetée** est présente, quant à elle, à proximité de points d'eau propices au dépôt de ses larves, tels que les mares et les fossés forestiers.

Un mammifère peu fréquent sur le territoire est également connu sur ce secteur, il s'agit du **Putois d'Europe**. Du fait de son utilisation des habitats de zones humides pour tout son cycle de vie, leur forte dégradation depuis plusieurs décennies lui est fortement dommageable. Cette espèce est vulnérable en Champagne-Ardenne et un déclin significatif a été noté à l'échelle nationale.

➤ **Perspectives**

- Favoriser le maintien des arbres biologiques, du bois mort sur pied et au sol ;
- Adapter l'exploitation sylvicole : période de reproduction – favoriser la régénération naturelle ;
- Intervenir sur un sol portant ;
- Promouvoir la restauration des milieux associés (mares, clairières).

2. Les milieux ouverts et semi-ouverts

Se retrouvent ici les abords de plans d'eau et de cours d'eau (roselières et mégaphorbiaies), mais également les pelouses, prairies, jachères et les vergers.

Ces différents espaces se caractérisent par un couvert herbacé dominant, parfois colonisé par des ligneux en moindre proportion, pouvant évoluer en ourlet ou en fruticée, stades pionniers avant le boisement.

Ce sont des milieux très riches en biodiversité, notamment pour les insectes comme les rhopalocères ou les orthoptères, et de ce fait, pour les oiseaux qui peuvent y trouver une grande quantité de ressources alimentaires.

La présence de haies champêtres, composées d'essences indigènes, est un enjeu majeur pour permettre à la faune de se déplacer en sécurité ou encore pour nicher.

- **Prairies et jachères**

De plus en plus rares du fait des changements de pratiques, les prairies sont encore bien préservées sur la commune. On notera la présence de quelques prairies bocagères pâturées au sud-est de la commune, dont les linéaires de haies sont bien préservés et sont favorables à de nombreuses espèces d'oiseaux.

➤ **Enjeux identifiés grâce à l'ABC :**

Ces milieux ouverts avec la présence de haies bocagères permettent à de nombreuses espèces d'oiseaux de nicher dont plusieurs présentant un enjeu de préservation dont une espèce vulnérable : la **Pie-grièche écorcheur**.

Cette espèce a des besoins spécifiques pour trouver un habitat favorable : la présence de zones enherbées riches en faune (gros insectes, passereaux, reptiles, petits mammifères) et la présence de haies d'épineux assez denses pour installer son nid. Ces caractéristiques en font une espèce parapluie, c'est à dire que sa présence nous informe sur la stabilité de l'écosystème présent.

D'autres espèces de passereaux utilisent également ces milieux ouverts : le **Chardonneret élégant** qui peut ainsi se nourrir d'une grande quantité de graines produites notamment par les chardons, la **Linotte mélodieuse** ou encore le **Tarier pâtre**, trois espèces à enjeu de préservation sur le territoire du Parc naturel régional.

Un rapace peu fréquent sur le territoire a pu être observé lors des inventaires de l'ABC, la **Bondrée apivore**. Cette espèce affectionne les terrains découverts pour la recherche de sa nourriture, essentiellement le couvain d'hyménoptères (abeilles, bourdons, guêpes) et la présence de boisements de feuillus, de pin ou encore de vieilles futaies entrecoupées de clairières.

Mammifère discret et inféodé aux grands massifs forestiers, le **Chat forestier** est bien présent sur la commune de Saint-Imoges. Observé à plusieurs reprises par un habitant, cet animal a besoin, pour que l'habitat lui soit favorable, que les lisières soient associées avec des prairies naturelles, des clairières avec taillis ou des terres agricoles sur lesquelles des pratiques extensives sont menées. Ces différents éléments lui permettent de circuler librement sur un domaine vital allant de 300 à 1000 ha, afin de chasser notamment les petits rongeurs, limitant ainsi les dégâts faits aux cultures, et se reproduire.

➤ **Perspectives :**

- Accompagner les exploitants dans le maintien de leurs pratiques pour préserver les prairies, limiter au maximum le retournement des prairies ;
- Limiter l'enrichissement du sol via l'apport d'intrants qui induit une banalisation du cortège floristique ;
- Mettre en place une fauche centrifuge (du centre vers l'extérieur de la parcelle) pour permettre aux espèces de se réfugier dans d'autres milieux ;
- Maintenir la pratique de gestion (fauche ou pâturage) ;
- Maintenir ou restaurer les haies bocagères.

• **Vergers**

Ces milieux semi-ouverts, plantés pour la production de fruits, permettent la création de micro habitats spécifiques. Les arbres fruitiers, en vieillissant, se creusent et forment des cavités favorables à des espèces cavicoles. En instaurant des pratiques extensives via une fauche raisonnée sur la parcelle, l'absence de traitement et l'installation de dispositifs d'accueil pour la petite faune, une biodiversité remarquable peut s'y développer : maintien d'un tas de branches ou de pierres, création d'un mur en pierres sèches voire même création d'une mare, si le sol est argileux.

➤ **Enjeux potentiels :**

Les vergers présents étant privés, les inventaires n'ont pas été menés sur ces milieux mais ils permettent à une grande diversité d'animaux de trouver une ressource alimentaire et un espace de nidification. Les pollinisateurs sauvages peuvent trouver une grande quantité de ressources d'avril à juin sur les fruitiers en fleurs et les oiseaux peuvent s'installer et se nourrir dans les branches, ou dans des cavités sur les troncs des vieux arbres, comme par exemple la **Chevêche d'Athéna**.

➤ **Perspectives :**

- Maintien des vergers anciens et plantation de variétés locales ;
- Entretien adapté des parcelles : fauches extensives, pâturage extensif ;
- Semis d'une prairie fleurie de la marque Végétal local, adapté à la nature du sol ;
- Entretien adapté des arbres (taille).

3. Les milieux aquatiques et zones humides

• **Les étangs de pêche**

Ces milieux créés par l'Homme jouent un rôle pour les espèces d'oiseaux hivernants comme les canards, les aigrettes ou encore le Héron cendré. Ils y trouvent une ressource alimentaire et des reposoirs. Ces milieux deviennent même des zones de tranquillité car l'activité de pêche est moins marquée en automne/hiver.

➤ **Enjeux identifiés grâce à l'ABC :**

Plusieurs étangs sont présents sur la commune de Saint-Imoges dont un chez une habitante qui a souhaité participer à la réalisation de l'ABC en permettant au Parc naturel régional de réaliser des inventaires. Cela a permis de découvrir la présence d'une espèce d'amphibien très peu fréquente sur le territoire, le **Triton ponctué**, protégé en France et considéré comme vulnérable en Champagne-Ardenne.

Le **Martin-pêcheur d'Europe** fréquente également ces milieux, lui permettant d'avoir accès à une ressource alimentaire en quantité et des zones favorables pour qu'il puisse creuser une cavité dans la berge et y installer son nid.

➤ **Perspectives :**

- Lors de plantation, planter des essences locales, a minima indigènes ;
- Maintenir la végétation indigène sur les berges ;
- Ne pas utiliser de produits phytosanitaires ;
- Laisser des espaces en libre évolution (boisements humides...) ;
- Maintenir les vieux arbres sur pied ;
- Signaler la présence d'espèces exotiques envahissantes et ne pas en introduire.

• *Les mares*

On retrouve deux types de mares sur la commune : en milieu ouvert et en forêt.

La mare située en milieu ouvert est située sur une prairie pâturée ou fauchée. En forêt, on retrouve quelques mares sur le site du Vertin.

➤ **Enjeux identifiés grâce à l'ABC :**

Les mares forment le milieu de prédilection pour la reproduction des amphibiens, avec une espèce vulnérable en région présente sur plusieurs points d'eau de la commune : le **Triton crêté**. On retrouve également plusieurs secteurs qui accueillent la **Salamandre tachetée**, uniquement en forme larvaire car les adultes se reproduisent sur terre en contexte forestier.

Au niveau des berges, la végétation est très riche et peut permettre le développement d'espèces rares en Champagne-Ardenne comme le **Renoncule à feuilles de Céleri** ou le **Jonc couché**.

Au sein même des mares, on retrouve le **Nénuphar blanc** et le **Potamot nageant**, espèces rares en Montagne de Reims.

➤ **Perspectives :**

- Éviter les dépôts dans et à proximité des mares et des fossés ;
- Maintenir une bande de non-traitement à proximité des fossés
- Réaliser une fauche raisonnée (annuelle ou biannuelle) des bandes enherbées aux abords de fossés ;

• *Zones humides (Abords de plan d'eau, roselières et mégaphorbiaies)*

Différentes zones humides sont présentes aux abords des étangs et des plans d'eau, dont les roselières et les mégaphorbiaies. Les premières sont caractérisées par la présence de grands roseaux, accompagnés par les menthes aquatiques ou encore l'Iris des marais. Les secondes correspondent à

une végétation composée d'espèces à grandes feuilles : consoude, épilobes ou encore la Reine des prés, qui sont/peuvent être soumises à une période d'assec plus longue. Il est également possible de retrouver dans ce contexte des zones inondables, comme certaines prairies qui accueillent les débordements de plans d'eau ou de la Marne durant plusieurs mois, créant alors un milieu temporaire favorable pour certaines espèces.

Les zones humides jouent un rôle important dans l'épuration des eaux, le soutien à l'étiage, ou encore la protection contre l'érosion. De plus, ces différents milieux représentent des habitats pour de nombreuses espèces animales et végétales remarquables. Les sols plus ou moins gorgés d'eau vont permettre à des végétations spécifiques de se développer avec des espèces caractéristiques, comme l'Eupatoire chanvrine, la Salicaire ou la Cardamine des prés. Certaines espèces animales sont fortement liées aux zones inondables comme le Cuivré des marais ou aux roselières comme la Rousserolle effarvate.

➤ Perspectives

- Gestion adaptée des abords d'étangs et de plans d'eau : prise en compte de la portance du sol, intervention tardive entre septembre et octobre ;
- Maintien et restauration des zones humides ;
- Ne pas utiliser de produits phytosanitaires à proximité de ces milieux ;
- Signaler la présence d'espèces exotiques envahissantes au Parc naturel régional et ne pas en introduire.

4. Les milieux artificialisés

• *Le tissu urbain : habitations, espaces verts, jardins et caves*

Les habitations et la création des caves à champagne en sous-sol permettent à une faune bien spécifique de s'installer : on parle d'espèces anthropophiles. Greniers, combles, caves, vieux murs en pierre ou encore volets en bois, tous les espaces libres sont utilisables aussi bien par les oiseaux que les chauves-souris. Toutes ces espèces sont bien utiles pour limiter le développement de ravageurs comme certains petits mammifères ou encore pour nous débarrasser des moustiques durant les chaudes soirées d'été.

➤ Enjeux identifiés grâce à l'ABC :

Les constructions humaines permettent de mettre à disposition, bien souvent involontairement, des milieux favorables pour la faune sauvage. En effet, elle y retrouve bien souvent un équivalent naturel qui tend de plus en plus à disparaître. Il peut également s'agir d'une coévolution qui fait que certaines espèces sont totalement dépendantes de certaines infrastructures.

Chez les oiseaux, on retrouve évidemment les deux espèces d'hirondelles anthropophiles : l'**Hirondelle de fenêtre** qui construit son nid en angle de fenêtre ou sous les avant-toits et l'**Hirondelle rustique** qui s'installe au niveau d'une poutre. L'**Effraie des clochers** peut s'installer dans un grenier ou le clocher d'une église, s'il n'est pas grillagé.

Afin d'assurer la bonne cohabitation avec ces différentes espèces, des aménagements sont réalisables pour leur permettre un accès en toute sécurité et pour limiter les nuisances si elles existent.

Les mammifères ne sont pas en reste, avec le **Hérisson d'Europe** qui circule entre les jardins et espaces verts de la commune. Ce petit mammifère protégé en France, est fortement impacté par la disparition de son habitat et de sa ressource alimentaire, notamment suite à l'intensification des pratiques

agricoles, mais également par la fragmentation des milieux naturels, principalement par les infrastructures routières qui lui sont très souvent fatales. On retrouve également l'**Ecureuil roux** dans les zones un peu plus boisées, également protégé en France.

➤ **Perspectives :**

- Maintenir la dynamique de gestion différenciée sur les espaces communaux ;
- Assurer la perméabilité des jardins : laisser un passage adapté à la petite faune (Hérisson d'Europe) ;
- Continuer le travail pour limiter la pollution lumineuse ;
- Sensibiliser les habitants et les propriétaires de caves à la présence des chauves-souris ;
- Prendre en compte la présence des oiseaux : hirondelles et Martinet noir, ainsi que des chauves-souris, lors de travaux sur les bâtiments.

I. Synthèse des enjeux

1. Zoom sur les plantes patrimoniales

Ci-dessous, une illustration des espèces végétales patrimoniales (Cf. Figure 10) :



Espèces végétales patrimoniales de la commune de Saint-Imoges

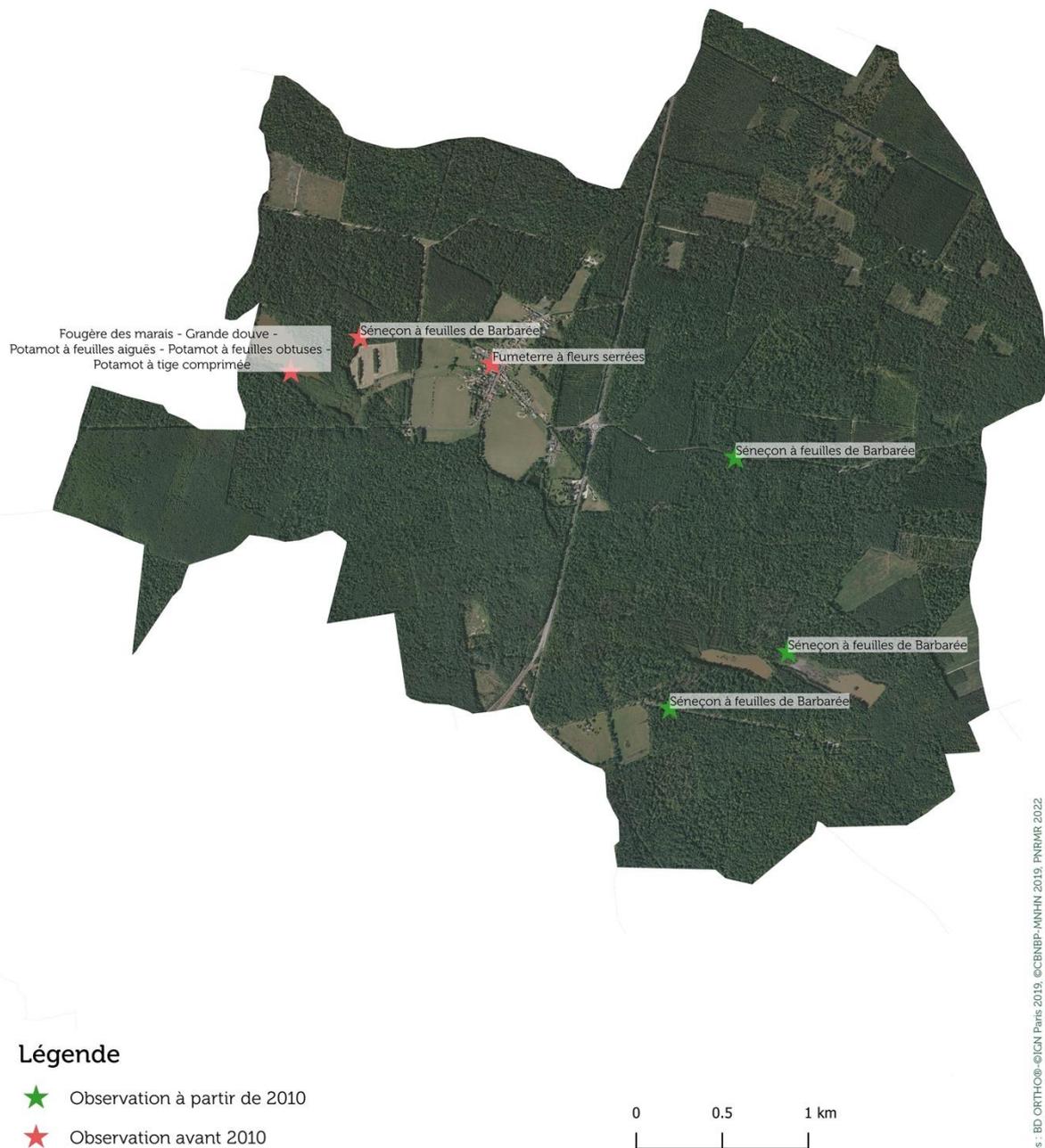


Figure 10 : Représentation cartographique des espèces végétales patrimoniales de la commune de Saint-Imoges

2. Enjeux identifiés lors de l'ABC

La carte ci-dessous (Cf. Figure 11) présente les enjeux (fort et assez fort) identifiés lors de l'ABC sur la commune de Saint-Imoges

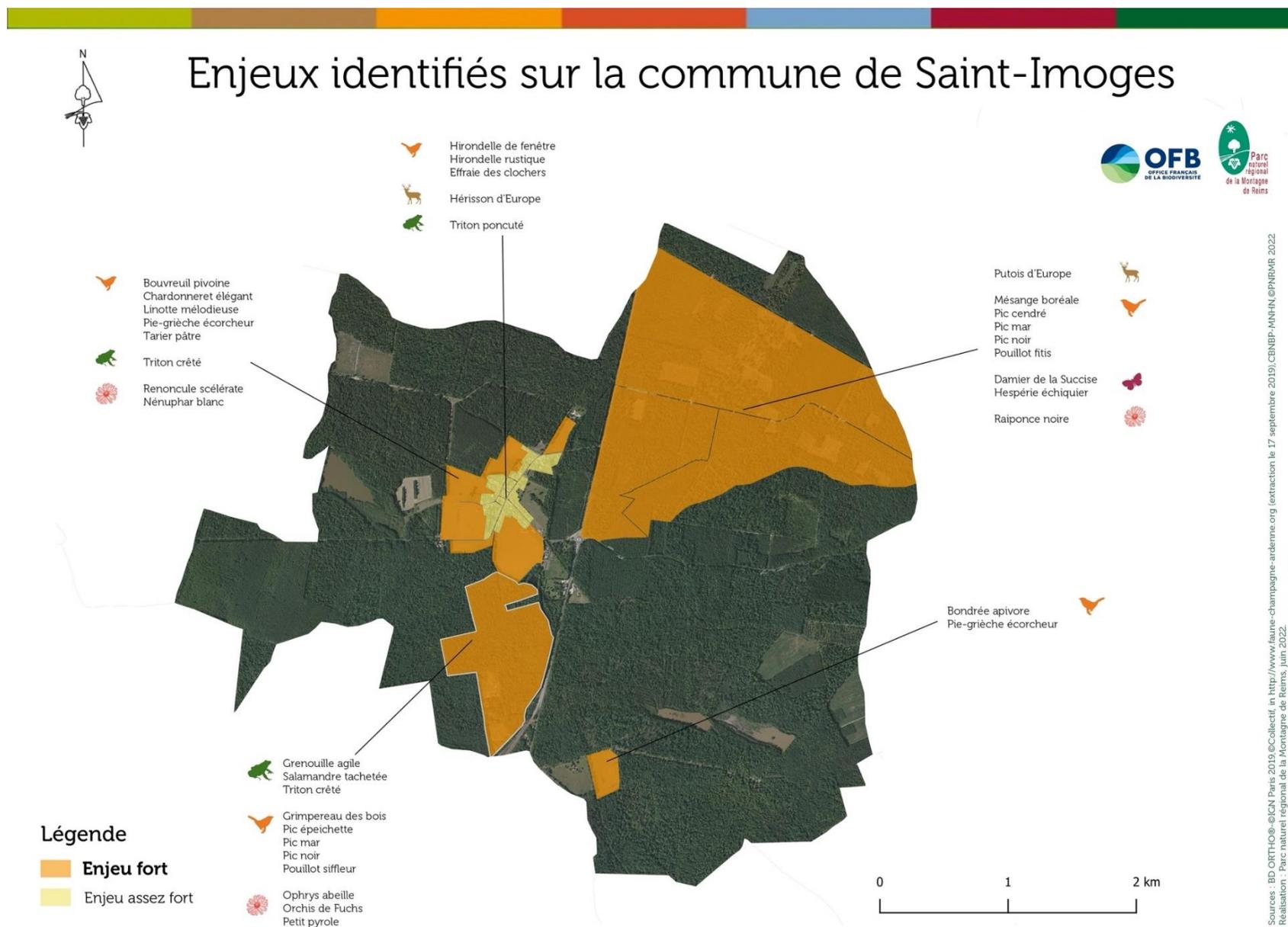


Figure 11 : Représentation cartographique des enjeux identifiés lors de l'ABC sur la commune de Saint-Imoges

PARTIE 4 – PLAN D’ACTIONS

J. Projets déjà réalisés

1. Favoriser la nature au sein du village

- La commune de Saint-Imoges prend à cœur de favoriser la nature au sein du village, notamment en appliquant les préconisations de la Trame verte et bleue concernant le déplacement de la faune. Grâce à cette vigilance, permettant la circulation entre les jardins et espaces verts, le Hérisson d’Europe se reproduit et est souvent observé par plusieurs habitants. Ce petit mammifère, protégé en France est fortement impacté par la disparition de son habitat et de sa ressource alimentaire, notamment suite à l’intensification des pratiques agricoles, mais également par la fragmentation des milieux naturels, principalement par les infrastructures routières qui lui sont très souvent fatales.

- La Maire de la commune a mis en place un refuge LPO dans son jardin, afin de préserver le patrimoine naturel qu’elle accueille et qui peut alors librement circuler. Grâce à cette démarche, son jardin est reconnu comme étant un espace propice à la vie du sol, la faune et la flore sauvages, en assurant des conditions adaptées aux espèces. Pour cela, la plantation d’essences locales, la création d’aménagements comme une mare ou un mur en pierre sèches, la mise en place d’une gestion différenciée, en adaptant les périodes d’intervention au cycle biologique des espèces, sont des actions préconisées dans la charte des Refuges LPO. De plus, elle a pu rejoindre le réseau des Refuges et bénéficier d’un accompagnement spécifique et peut également participer aux animations comme le comptage des oiseaux des jardins.

- Un hôtel à insectes a été installé avec les enfants de la commune à côté des carrés potagers. L’emplacement a été bien choisi car le potager fournit de nombreuses plantes à fleurs essentielles à l’alimentation des pollinisateurs qui peuvent utiliser l’hôtel, comme les osmies qui viennent installer leurs nids dans les tiges de bambou. De plus, cela permet de sensibiliser les habitants au maintien des zones de végétation sauvage, composée de nombreuses plantes à fleurs qui viennent compléter la disponibilité en pollen et nectar.

- Une haie au niveau du cimetière a été remise en état, et renforcée avec des cornouillers et des charmes. De plus, une haie a été plantée avec la Communauté de communes de la Grande Vallée de la Marne au niveau des étangs de pêche. Ces haies pourront jouer un rôle de corridor pour le déplacement de la faune, de zone d’alimentation sur les essences produisant des fruits et de site de reproduction pour les oiseaux et mammifères qui pourront y construire leur nid. Les pollinisateurs sauvages pourront également bénéficier de la ressource florale pour s’alimenter et mettre à disposition des réserves pour leurs larves, comme c’est le cas chez les abeilles sauvages.

2. Lutte contre la pollution lumineuse

La commune a mis en place une extinction totale entre 00h00 et 05h00, au niveau du centre bourg mais également sur l’aire d’accueil des camping-cars. Cette démarche permet de favoriser la faune et la flore nocturnes.

De plus, les luminaires qui bordent le chemin d'accès vers un boisement ont été modernisés et équipés d'un dispositif de baisse d'intensité.

Cette démarche s'intègre au développement d'une Trame noire sur le territoire du Parc, qui vient compléter la Trame verte et bleue existante. L'objectif est de réduire au maximum les éclairages la nuit, pour dans un premier temps, réduire les impacts sur la santé induits par le contact permanent avec la « lumière bleue ». En effet, celle-ci vient stimuler notre organisme au même titre que la lumière du jour et va donc perturber les cycles biologiques qui sont normalement actifs quand cette lumière décline. Dans un second temps, réduire les éclairages facultatifs permet de restituer plus d'espace de vie à la faune et la flore nocturnes. Ces organismes, ayant une activité débutant au crépuscule, sont fortement impactés par les éclairages, notamment pour leur déplacement et leur alimentation. En s'engageant à réduire l'intensité lumineuse, en adaptant le type d'ampoules vers des températures plus chaudes, voire en réalisant de l'extinction, les communes peuvent aider à lutter efficacement contre cette pollution, au même titre que le tri sélectif pour lutter contre la pollution plastique.

K. Projets envisagés par la commune dans les prochaines années

1. Renforcer la biodiversité locale

- La commune souhaiterait aménager naturellement l'aire de camping-cars en réalisant un semis de jachère fleurie, notamment sur les bords de chemin menant au Bois joli.

Afin de renforcer la biodiversité locale, le Parc naturel régional a conseillé de s'orienter vers l'ADASMS, qui via son projet Educaflore, produit des mélanges de graines spécifiques à des conditions de sols différentes (humide, calcaire, remblais etc.).

→ Le catalogue :

- <https://www.adasms.fr/admin/uploads/educaflore/cat%20mel.pdf>

→ La présentation de la structure et du projet Educaflore :

- <https://www.adasms.fr/admin/uploads/educaflore/adasms.jpg>
- <https://www.adasms.fr/admin/uploads/educaflore/projet%20socio.jpg>

Ces différents mélanges sont réalisés en partenariat avec le Conservatoire botanique national du Bassin parisien dans le cadre du développement de la marque Végétal local®, qui se développe sur tout le territoire français. Cet outil a pour objectif, à l'échelle de 11 régions biogéographiques identifiées sur le territoire national, de développer la production d'herbacées, d'arbustes et d'arbres à partir de semences récoltées dans la nature, grâce au partenariat mis en place avec des pépiniéristes et des horticulteurs locaux.

La commune pourra demander des conseils au fournisseur afin de choisir le mélange adapté au type de sol et d'anticiper la préparation du sol.

Le Parc naturel régional peut également accompagner la commune en réalisant une visite sur le terrain concerné.

Une fauche devra être réalisée en suivant les préconisations du fournisseur, en veillant à réaliser une exportation des déchets. Cette matière pourra être utilisée en paillage au pied des arbres et arbustes mais peut également être entreposée sur une zone adaptée, ce qui mettra à disposition une zone de ponte favorable à la Couleuvre à collier.

- La commune souhaiterait également réaliser la plantation d'une haie champêtre au niveau de son aire de camping-cars et le Parc naturel régional peut réaliser un accompagnement via son appel à

projet « Haies et vergers ». La commune, si elle le souhaite, peut alors déposer un dossier de candidature afin de bénéficier d'un accompagnement technique et financier pour une liste d'essences indigènes définie.

2. Favoriser la nature en ville

En lien avec le projet de semis de jachère fleurie de la marque Végétal local® et la plantation de haies champêtre d'essences indigènes, la commune souhaiterait installer un refuge LPO au niveau de l'aire de camping-cars.

Ce label peut s'appliquer aux parcs, jardins publics, lieux de promenade, espaces naturels et même aux cimetières. Un accompagnement personnalisé est réalisé par la LPO afin de répondre aux besoins et moyens de la collectivité.

Ce programme national permet : 1) de développer l'accueil de la faune et de la flore sauvages : création d'une mare, fabrication et installation de nichoirs, de neutraliser les dangers existants pour la faune comme les vitres, 2) de faire vivre le refuge via l'utilisation des sciences participatives pour apprendre à observer et identifier les espèces et 3) de valoriser la démarche en installant un panneau explicatif et en organisant un événement inaugural du Refuge.

L. Propositions d'aménagement

1. Renforcement des corridors naturels

La carte à la page suivante illustre la proposition d'aménagement sur la commune de Saint-Imoges (*Cf. Figure 12*).

La commune de Saint-Imoges accueille de nombreuses prairies pâturées, milieux ouverts favorables à la biodiversité, notamment ici par la présence de mares. Certaines parcelles sont encore entourées de haies mais lors des inventaires réalisés dans le cadre de l'ABC, le Parc naturel régional a pu remarquer une dégradation de certains linéaires.

Dans le cadre de son appel à projet « Haies et vergers » et si le propriétaire souhaite recréer des haies champêtres, le Parc peut apporter un accompagnement technique et financier. Cette action serait favorable pour le bétail car en période estivale, les haies apportent de l'ombre à tout moment de la journée selon la position du soleil, et le protègent également du vent et des intempéries. De plus, grâce au développement racinaire, l'érosion du sol est limitée et l'absorption des eaux de pluies est améliorée, ce qui limite la stagnation de l'eau dans la prairie.

La présence de mares où des tritons ont été observés renforce également cet enjeu car ces animaux utilisent ces éléments paysagers pour se déplacer avant et après la période de reproduction. Ils passent en effet une partie de l'année sur terre et ont besoin de linéaires de haies pour se protéger des prédateurs mais également pour trouver de la nourriture et une zone propice pour se cacher durant l'hiver et en période de repos.



Propositions d'actions à la suite de l'ABC sur la commune de Saint-Imoges

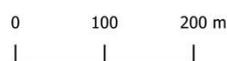


Légende

- Proposition de renforcement des corridors écologiques (plantation de haies champêtres)
- ▨ Site Natura 2000 n°67 : "Massif forestier de la Montagne de Reims (versant sud) et étangs associés"
- ZNIEFF de type 1 : "Etangs de Saint-Imoges et de Nanteuil"

Enjeux identifiés par l'ABC

- Enjeu fort
- Enjeu assez fort



Sources : BD ORTHO®-IGN Paris 2019, ©DIREN CA 2014, ©PNRMF-CBNBP 2015, PNRMR 2022
Réalisation : Parc naturel régional de la Montagne de Reims, mai 2022.

Figure 12 : Représentation cartographique de la proposition d'action à la suite de l'ABC sur la commune de Saint-Imoges

ANNEXES

INVASIVES : Statut Champagne- Ardenne	A1	Taxon exotique envahissant avéré sur le territoire régional
	A2	Taxon exotique envahissant avéré sur le territoire régional, distribution localisée
	P1	Taxon exotique potentiellement invasif, prolifère en milieux perturbés, EEE avérée dans un territoire proche
	P2	Taxon exotique potentiellement invasif, prolifère en milieux perturbés
	E1	Taxon "émergent", présence ponctuelle, avéré en territoire voisin
	E2	Taxon "émergent", présence ponctuelle, non avéré en territoire voisin
	S	Taxon de la liste d'alerte : absent de la région (selon <i>Flora</i>), EEE avérée dans un territoire proche, apparition à surveiller

Annexe 1 : Statuts des espèces envahissantes en Champagne-Ardenne d'après le CBNBP

Légende

- Boisements** : Forêt et végétation arbustive en mutation - Gros bois de conifères - Gros bois de feuillus - Gros bois mélangés - Plantation forestière - Petit bois de conifères - Petit bois de feuillus - Petit bois mélangés - Ripisylves - Coupes à blanc
- Espaces verts, terrains de loisir et jardins** : Campings - Golfs - Maraîchage et jardins - Terrains de sport et hippodromes
- Milieux aquatiques** : Bassins industriels et de retenue - Marais intérieurs - Station d'épuration - Cours d'eau naturels au lit naturel - Canaux - Etangs
- Milieux ouverts et semi-ouverts** : Abords de plans d'eau - Vergers et petits fruits - Roselières ou mégaphorbiaies - Prairies bocagères - Jachères - Landes et broussailles - Autres prairies permanentes
- Plaine agricole** : Autres grandes cultures de printemps - Grandes cultures d'hiver - Grandes cultures non identifiées - Mais grain et ensilage
- Surfaces artificialisées** : Aires de stationnement - Habitat léger de loisir - Bâti collectif et individuel - Bâtiments d'exploitation agricoles - Bâtiments publics remarquables - Chantiers - Chemins - Cimetières - Cultures sous serres - Décharges et zones de stockage agricoles - Extraction de matériaux - Friches industrielles - Pépinières - Réseaux ferroviaires - Réseaux routiers - Roches nues - Tissu urbain aéré - Zones commerciales - Zones industrielles et d'activités

Annexe 2 : Légende détaillée de la cartographie "Occupation du sol"